

**DEUXIÈME CONFÉRENCE  
DES NATIONS UNIES  
SUR LA NORMALISATION  
DES NOMS GÉOGRAPHIQUES**

**Londres, 10-31 mai 1972**

**Vol. I. Rapport de la Conférence**



**NATIONS UNIES**

Département des affaires économiques et sociales

**DEUXIÈME CONFÉRENCE  
DES NATIONS UNIES  
SUR LA NORMALISATION  
DES NOMS GÉOGRAPHIQUES**

**Londres, 10-31 mai 1972**

**Vol. I. Rapport de la Conférence**



**NATIONS UNIES**

**New York, 1974**

## NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays ou territoire ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

E/CONF.61/4

PUBLICATION DES NATIONS UNIES

*Numéro de vente* : F.74.1.2

Prix : 1,50 dollar des États-Unis  
(ou l'équivalent en monnaie du pays)

## TABLE DES MATIÈRES

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE .....	1
Mandat .....	1
Participants .....	1
Ouverture de la Conférence .....	1
Adoption du règlement intérieur .....	1
Bureau de la Conférence .....	1
Vérification des pouvoirs .....	1
Adoption de l'ordre du jour .....	1
Organisation des travaux .....	1
Documentation .....	2
Travaux de la Conférence .....	2
Clôture de la Conférence .....	2
II. RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE .....	3
Séances plénières .....	3
Rapport sur les travaux de la Commission I .....	3
Rapport sur les travaux de la Commission II .....	5
Rapport sur les travaux de la Commission III .....	5
Rapport sur les travaux de la Commission IV .....	7
Rapport sur les travaux de la Commission V .....	9
III. RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE .....	12
1. Troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques .....	12
2. Travaux du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques .....	12
3. Appellation du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques .....	12
4. Divisions linguistiques et géographiques .....	12
5. Caractères cyrilliques bulgares .....	12
6. Caractères cyrilliques yougoslaves .....	13
7. Romanisation de l'alphabet amharique .....	13
8. Romanisation des noms géographiques arabes .....	13
9. Romanisation des noms géographiques hébreux .....	13
10. Romanisation des noms géographiques khmers .....	13
11. Translittération en caractères latins et devenāgarī des langues du groupe indien .....	13
12. Sixième Congrès des Académies de langue espagnole .....	14
13. Publication des systèmes de romanisation .....	14
14. Terminologie technique .....	14
15. Bibliographie .....	14
16. Uniformité de la présentation des glossaires .....	14
17. Consultations en vue de la préparation de nomenclatures .....	14
18. Formation technique du personnel .....	15
19. Réunions régionales .....	15
20. Échange de données d'expérience .....	15
21. Normalisation des noms des détails topographiques extra-terrestres .....	15
22. Normalisation de la nomenclature océanographique .....	15
23. Noms des détails de l'Antarctique et des détails sous-marins .....	15
24. Noms des détails topographiques qui s'étendent au-delà d'une même souveraineté .....	16
25. Normalisation des noms des détails topographiques qui s'étendent au-delà d'une même souveraineté .....	16

26. Normalisation des noms des détails sous-marins qui s'étendent au-delà d'une même souveraineté .....	16
27. Assistance aux programmes de recherche sur le terrain et de traitement des données relatives aux noms géographiques dans les services compétents .....	16
28. Liste des exonymes (noms conventionnels, noms consacrés) .....	17
29. Exonymes .....	17
30. Application du traitement automatique des données .....	17
31. Entente sur les buts et les objectifs de la normalisation internationale des noms géographiques .....	17
32. Diffusion des décisions des organismes internationaux .....	17
33. Coopération internationale en matière de normalisation des noms géographiques .....	18
34. Normalisation internationale des noms des détails qui s'étendent au-delà d'une même souveraineté .....	18
35. Listes provisoires de noms normalisés .....	18
36. Problème des langues minoritaires .....	18
37. Normalisation .....	18
38. Utilisation des noms géographiques normalisés dans les cartes touristiques .....	19
39. Motion de remerciements .....	19

### *ANNEXES*

I. Ordre du jour de la Conférence .....	20
II. Liste de documents publiés pour la Conférence .....	20
III. Règlement intérieur de la Conférence .....	25

## Chapitre premier

### ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE

#### Mandat

1. La deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques s'est tenue à Londres, du 10 au 31 mai 1972, conformément à la décision prise par le Conseil économique et social à sa 1676<sup>e</sup> séance.

#### Participants

2. Les pays ci-après<sup>1</sup> étaient représentés à la Conférence : Arabie Saoudite, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Cuba, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Inde, Iran, Irlande, Israël, Japon, Jordanie, Kenya, Laos, Liban, Madagascar, Mexique, Nigéria, Norvège, Ouganda, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, République du Viet-Nam, République arabe libyenne, République fédérale d'Allemagne, République khmère, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Union des Républiques socialistes soviétiques et Yougoslavie. L'Organisation hydrographique internationale (OHI), une organisation intergouvernementale, était représentée, et des observateurs des organisations scientifiques internationales ci-après ont également participé à la Conférence : Association cartographique internationale (ACI), Association phonétique internationale (API), Comité international des sciences onomastiques (CISO), Institut panaméricain de géographie et d'histoire (IPGH), Union astronomique internationale (UAI) et Union géodésique et géophysique internationale (UGGI). La liste des participants a été distribuée sous la cote E/CONF.61/INF.5.

#### Ouverture de la Conférence

3. En ouvrant la Conférence, le Sous-Secrétaire d'État au Ministère de la défense, Département de l'armée de terre, M. G. Johnson Smith a insisté sur la nécessité d'une normalisation des noms géographiques et sur les problèmes que pose ce processus. Il a souligné l'importance des travaux effectués dans ce domaine depuis le premier Congrès des sciences géographiques, cosmographiques et commerciales tenu à Amsterdam en 1871, en particulier par la première Conférence des Nations Unies sur la

<sup>1</sup> Sept autres pays ont également présenté leurs pouvoirs mais n'ont pas participé à la Conférence. Il s'agit des pays suivants : Ghana, Italie, Luxembourg, Portugal, Sierra Leone, Singapour et Zaïre.

normalisation des noms géographiques, et il a appelé l'attention sur les tâches qui restaient à accomplir.

4. Le Secrétaire exécutif a remercié le Gouvernement du Royaume-Uni de son accueil.

#### Adoption du règlement intérieur

5. A sa première séance plénière, la Conférence a adopté le même règlement intérieur que celui qui avait été appliqué lors de la première Conférence de 1967 (voir annexe III).

#### Bureau de la Conférence

6. La Conférence a élu le bureau suivant :

*Président* : M. H. A. G. Lewis (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

*Premier Vice-Président* : M. E. Meynen (République fédérale d'Allemagne)

*Deuxième Vice-Président* : M. F. Gall (Guatemala)

*Rapporteur* : M. D. P. Blok (Pays-Bas)

7. Sur la proposition de M. F. Gall (Guatemala), la Conférence a décidé que le Président de la Conférence précédente, M. Meredith F. Burrill (États-Unis d'Amérique), serait président d'honneur de la Conférence en cours.

#### Vérification des pouvoirs

8. La Commission de vérification des pouvoirs, composée du Président, des premier et deuxième Vice-Présidents, du Rapporteur et du Président d'honneur de la Conférence, a fait savoir qu'elle avait trouvé les pouvoirs de tous les représentants en bonne et due forme.

#### Adoption de l'ordre du jour

9. La Conférence a adopté en tant qu'ordre du jour définitif l'ordre du jour provisoire préparé par le Groupe d'experts et dont le texte figure dans l'annexe I.

#### Organisation des travaux

10. La Conférence a constitué cinq commissions techniques devant lesquelles elle a renvoyé diverses questions inscrites à l'ordre du jour :

*Commission I.* Normalisation nationale (point 9). Attention spéciale à accorder aux problèmes signalés dans les documents présentés par les gouvernements (point 16).

*Président* : M. C. Voravong (Laos)

*Vice-Président* : M. M. Z. Al-Ayoubi (Liban)

*Rapporteur* : M. J. Poirier (Canada)

*Commission II. Terminologie de la normalisation des noms géographiques (point 8). Termes géographiques (point 10).*

*Président* : M. J. Loxton (Kenya)

*Vice-Président* : M. R. Lapesa Melgar (Espagne)

*Rapporteur* : M. J. A. Saenz (Panama)

*Commission III. Systèmes d'écriture (point 11).*

*Président* : M. D. N. Sharma (Inde)

*Vice-Président* : M. E. Dahle (Norvège)

*Rapporteur* : M. M. H. Ganji (Iran)

*Commission IV. Noms conventionnels (point 12). Normalisation internationale et son champ d'application (point 13). Traitement automatique des données (point 17).*

*Président* : M. A. M. Komkov (Union des Républiques socialistes soviétiques)

*Vice-Président* : M. L. Ratajski (Pologne)

*Rapporteur* : M. M. B. Smart (Canada)

*Commission V. Noms des détails topographiques qui s'étendent au-delà d'une même souveraineté (point 14). Coopération internationale (point 15).*

*Président* : M. M. F. Burrill (États-Unis d'Amérique)

*Vice-Président* : M. O. Coker (Nigéria)

*Rapporteur* : M. K. Hakulinen (Finlande)

11. Pour aider les commissions techniques dans leurs travaux, la Conférence a également constitué un Comité de rédaction et des groupes de rédaction.

*Comité de rédaction*

*Président* : M. J. Breu (Autriche)

*Vice-Président* : M. G. F. Delaney (Canada)

*Rédacteurs participant aux travaux de tous les groupes* : M. V. N. Dmitrochenkov (Union des Républiques socialistes soviétiques)

M. P. J. M. Geelan (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

M. F. Nédélec (France)

*Groupe de rédaction — Commission I*

M. G. W. Bakibinga (Ouganda) [Membre chargé de convoquer les réunions]

M. W. J. Absaloms (Kenya)

M. P. S. Falla (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

M. J. Vereerstraeten (Belgique)

M. A. J. Wraight (États-Unis d'Amérique)

*Groupe de rédaction — Commission II*

M. C. R. Page (États-Unis d'Amérique) [Membre chargé de convoquer les réunions]

M. W. J. Absaloms (Kenya)

M. J. T. Gissendanner (États-Unis d'Amérique)

M. Lanza Sandoval (Honduras)

M. J. Vereerstraeten (Belgique)

*Groupe de rédaction — Commission III*

M. J. B. Rudnyckij (Canada) [Membre chargé de convoquer les réunions]

M. W. Eggers (République fédérale d'Allemagne)

M. Halvorsen (Norvège)

M. Nawabi (Iran)

M. C. R. Page (États-Unis d'Amérique)

M. D. Vayacacos (Grèce)

M. J. Vereerstraeten (Belgique)

*Groupe de rédaction — Commission IV*

M. P. K. Clark (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) [Membre chargé de convoquer les réunions]

M. H. Dorion (Canada)

M. Th. J. Liard (États-Unis d'Amérique)

M. C. R. Page (États-Unis d'Amérique)

M. S. Rado (Hongrie)

*Groupe de rédaction — Commission V*

M. V. A. Moiteret (Organisation hydrographique internationale) [Membre chargé de convoquer les réunions]

M. R. D. Hodgson (États-Unis d'Amérique)

M. N. Khilnani (Inde)

M. V. Kulikov (Union des Républiques socialistes soviétiques)

## Documentation

12. On trouvera, dans l'annexe II, une liste des documents qui ont été présentés à la Conférence. Les documents techniques doivent être publiés dans le volume II des Actes de la Conférence.

## Travaux de la Conférence

13. Outre les réunions des commissions techniques, la Conférence a tenu sept séances plénières. On trouvera dans le chapitre II un résumé des travaux de la Conférence et, dans le chapitre III, le texte des résolutions adoptées.

## Clôture de la Conférence

14. A sa séance de clôture, le 31 mai 1972, la Conférence a adopté une motion de remerciements au gouvernement hôte, aux membres du bureau et à ceux du secrétariat (résolution 39).

## Chapitre II

### RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE

#### Séances plénières

RAPPORTS DES DIVISIONS ET DES GOUVERNEMENTS SUR LA SITUATION DANS LEURS RÉGIONS ET LEURS PAYS ET SUR LES PROGRÈS ACCOMPLIS QUANT À LA NORMALISATION DES NOMS GÉOGRAPHIQUES DEPUIS LA PREMIÈRE CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LA NORMALISATION DES NOMS GÉOGRAPHIQUES (point 7 de l'ordre du jour)

15. Un certain nombre de représentants ont soumis des rapports concernant les progrès accomplis dans leurs pays respectifs quant à la normalisation des noms géographiques depuis la Conférence de 1967. Plusieurs délégations ont signalé que, depuis la Conférence de Genève, une autorité toponymique avait été instituée dans leur pays, ou était en voie de l'être. Dans de nombreux pays, des nomenclatures toponymiques avaient été publiées au cours des cinq dernières années ou étaient en préparation. D'autres délégations ont déclaré que la normalisation des noms géographiques était réglée dans leur pays par voie de décrets gouvernementaux. Il a été noté que de nombreux pays en voie de développement éprouvaient des difficultés considérables à financer leurs programmes de normalisation des noms géographiques, et qu'il leur serait indispensable de recevoir une assistance technique sous une forme ou sous une autre.

16. Au cours de la discussion générale, la possibilité de tenir des réunions régionales ou divisionnaires dans le cadre des divisions géographiques et linguistiques a été envisagée. Les participants ont insisté sur le fait que tout pays pouvait se faire représenter aux réunions d'autres divisions s'il le désirait. On a également indiqué qu'il était possible d'organiser des réunions à l'échelle des sous-divisions ou des sous-régions. Les divisions géographiques et linguistiques ont signalé que plusieurs réunions avaient été tenues dans le cadre des divisions comme dans celui des sous-divisions. Cela avait été le cas en particulier dans la Division des pays nordiques (Norden), le Groupe des pays de langue allemande ou néerlandaise, la Division arabe et la Division d'Amérique latine; cette dernière avait tenu deux réunions en Amérique centrale. En outre, des réunions interrégionales avaient été organisées tous les deux ans entre la Division États-Unis d'Amérique-Canada et le Groupe du Royaume-Uni, ainsi que des conférences interdivisionnaires entre la Division URSS et celles de l'Europe orientale, centrale et du sud-est. Plusieurs autres divisions, en particulier celles du Groupe indien et celle des langues romanes (Amérique latine exceptée), comptaient établir une coopération plus étroite dans un proche avenir, grâce à des réunions spéciales. Il était prévu de tenir une première réunion

pour l'Amérique du Sud au Brésil, vers la fin de 1972, et d'organiser, par la suite, une réunion de tous les pays d'Amérique latine.

17. Le Président du Groupe d'experts pour les noms géographiques a insisté sur la nécessité de mettre au point un bon système de relations de travail entre les experts eux-mêmes, les autorités toponymiques des diverses divisions et les autres organisations s'occupant de la normalisation des noms géographiques. Il s'est félicité des travaux accomplis depuis la Conférence de 1967, et a reconnu que les pays en voie de développement avaient rencontré de nombreuses difficultés dans ce domaine.

18. Les observateurs de l'Organisation hydrographique internationale, de l'Association cartographique internationale et de l'Union géodésique et géophysique internationale ont présenté des rapports.

#### *Troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques*

19. La Conférence a reconnu qu'il serait utile de convoquer une troisième conférence et a adopté une résolution à cet effet (résolution 1).

#### Rapport sur les travaux de la Commission I

##### NORMALISATION NATIONALE (point 9 de l'ordre du jour)

##### *Recherche sur le terrain des données relatives aux noms géographiques*

20. Les communications présentées par l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, le Canada, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la Finlande, le Guatemala, la Hongrie, l'Inde, le Nigéria, la Norvège, l'Ouganda, la Roumanie, la Suède et l'Union des Républiques socialistes soviétiques ont montré qu'un gros travail était fait dans ce domaine et que de grands progrès étaient accomplis dans les voies indiquées par la recommandation B, « Recherche de données sur les noms géographiques », de la résolution 4 de la Conférence de 1967<sup>2</sup>. On a souligné de nouveau que les recherches sur le terrain étaient d'une importance fondamentale pour l'ensemble du processus de normalisation. De larges possibilités de coopération à l'échelon régional s'offraient dans ce domaine également. Un document présenté par le Gouvernement guatémaltèque (E/CONF.61/L.17) expo-

<sup>2</sup> Voir *Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. 1, Rapport de la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.68.I.9), p. 11.

sait de façon très complète les méthodes employées en Amérique latine en général pour recueillir des données relatives aux noms géographiques. La recherche des formes dialectales des noms et la question de savoir dans quelle mesure on pouvait les concilier avec la langue officielle et les exprimer dans cette langue restait peut-être le problème le plus ardu. Il importait en particulier d'éliminer les formes enregistrées il y a longtemps par des enquêteurs qui, ne connaissant pas suffisamment les langues et dialectes locaux, les ont mal écrites ou mal comprises. Il a été fait mention à plusieurs reprises des conséquences toponymiques de la migration, de l'urbanisation, du dépeuplement des campagnes et de l'aménagement des territoires, ainsi que de l'avantage qu'il y aurait à s'employer à consigner des noms utilisés antérieurement avant qu'ils ne soient irrémédiablement perdus. La suite du débat a fait ressortir que, de l'avis général, les cartes devaient avant tout faire état de la situation toponymique existante, mais que, dans les zones dépeuplées, les noms préexistants étaient indispensables pour les besoins de la cartographie.

21. Le manque de personnel qualifié en toponymie et en linguistique pour les travaux toponymiques restait un problème sérieux. Les institutions universitaires pouvaient fournir dans ce domaine une assistance considérable aux services géographiques officiels, et le faisaient souvent, mais une initiative particulièrement encourageante de ces dernières années avait consisté à faire appel à des étudiants, à des élèves d'écoles secondaires et même aux jeunes recrues du contingent pour recueillir et/ou contrôler des noms sur le terrain. Pour autant que leurs travaux fussent effectués sous la surveillance effective de personnel compétent et fussent toujours vérifiés soigneusement, cette contribution renforcée par l'enthousiasme naturel des jeunes pouvait accélérer notablement les travaux d'importance considérable qui restaient à effectuer. Il a été estimé que le Groupe d'experts devrait envisager sérieusement cette possibilité. Deux projets de résolutions concernant l'amélioration des techniques de recherche sur le terrain et le recrutement d'un plus grand nombre d'opérateurs qualifiés pour le recueil de données sur le terrain ont été approuvés et présentés à la Conférence pour adoption.

#### *Traitement des noms géographiques dans les services compétents*

22. Le représentant du Guatemala, se fondant sur l'expérience de son pays en Amérique latine, a souligné que les autorités toponymiques nouvellement créées devaient accorder une attention particulière et soutenue aux principes énoncés dans la recommandation C, «Principes à appliquer pour le traitement des noms géographiques au bureau», de la résolution 4 adoptée par la Conférence de 1967<sup>3</sup>.

#### *Traitement des noms dans les régions multilingues*

23. Le problème des langues minoritaires parlées dans un ou plusieurs pays a été examiné. En Espagne, les noms basques et catalans étaient traités non pas d'après leur forme orale, mais conformément aux systèmes uniformes de transcription de ces langues régionales; un

système uniforme de transcription du galicien était en voie de préparation. La forme espagnole du nom était également indiquée lorsqu'elle était différente. Quant à la Finlande, la Norvège et la Suède, ces pays espéraient collaborer au traitement des noms lapons.

24. La Commission a approuvé et présenté à la Conférence, pour adoption, un projet de résolution portant sur cette question et sur des problèmes analogues se posant dans d'autres régions du monde.

25. La Commission est convenue que les problèmes posés par la langue khmère hors du territoire de la République khmère devraient être renvoyés au Groupe d'experts, ainsi que d'autres problèmes liés à celui des «langues minoritaires».

#### *Nomenclatures nationales et autres publications similaires dans lesquelles les pays indiquent leurs noms normalisés*

26. La Commission a proposé de modifier le texte de la recommandation E. «Nomenclatures nationales», de la résolution 4 de la Conférence de 1967<sup>4</sup>, en insérant, à la cinquième ligne avant la fin, après «Association phonétique internationale», les mots «dans le cas des écritures non latines, et des graphies romanisées des noms établies conformément aux systèmes approuvés par les première et deuxième Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques».

27. On est convenu qu'il était hautement souhaitable de diffuser promptement et largement les décisions relatives aux noms normalisés et la publication intitulée *Les principes de l'emploi des noms des unités géomorphologiques situées sur le territoire de la République socialiste tchécoslovaque dans les textes en langues étrangères* (Prague, 1972), distribuée aux participants à la deuxième Conférence, a été citée en exemple.

#### *Structure administrative des organismes nationaux s'occupant des noms géographiques*

28. Lorsqu'elle a examiné la question de la décentralisation de la normalisation des noms géographiques à l'échelon national, la Commission a reconnu qu'il importait plus d'assurer l'harmonisation des autorités toponymiques avec la structure de l'administration nationale que de vouloir qu'elles se ressemblent toutes. Peut-être même valait-il mieux qu'elles soient différentes. Dans certains cas, une autorité toponymique nationale ne réglait pas complètement ni définitivement le problème et il était plus indiqué de prendre les décisions à l'échelon local, comme cela se faisait en Australie, en Autriche et au Canada.

#### *Attention spéciale à accorder aux problèmes signalés dans les documents présentés par les gouvernements*

29. Les nombreux problèmes soulevés dans les documents présentés à la Conférence par des gouvernements ont été traités au cours de l'examen de divers points précis de l'ordre du jour.

#### DECISIONS DE LA CONFÉRENCE

30. Sur la recommandation de la Commission I, la Conférence a adopté des résolutions portant sur les

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 13.

sujets suivants : formation technique de personnel (résolution 18), assistance aux programmes de recherche sur le terrain et de traitement des données relatives aux noms géographiques dans les services compétents (résolution 27), diffusion des décisions des organismes nationaux (résolution 32) et problème des langues minoritaires (résolution 36).

31. La Conférence a fait sienne la recommandation C, «Principes à appliquer pour le traitement des noms géographiques au bureau», de la résolution 4 de la Conférence de 1967, et elle a modifié, dans le sens indiqué au paragraphe 26 ci-dessus, la recommandation E, «Nomenclatures nationales», de la même résolution.

## Rapport sur les travaux de la Commission II

### TERMINOLOGIE DE LA NORMALISATION DES NOMS GÉOGRAPHIQUES (point 8 de l'ordre du jour)

32. Pour l'examen de ce point de l'ordre du jour, la Commission était saisie d'un rapport du Groupe de travail des définitions (E/CONF.61/L.1/Rev.1) et de documents présentés par l'Espagne (E/CONF.61/L.8), le groupe des pays de langue allemande ou néerlandaise (E/CONF.61/L.24) et la France (E/CONF.61/L.67 et Add.1). La Commission a estimé que le document E/CONF.61/L.1/Rev.1 fournissait un ensemble de définitions que l'on pourrait inclure dans le rapport final de la Conférence, et un certain nombre de changements et d'adjonctions ont été suggérés. Afin d'accélérer les travaux, il a été décidé que ces changements et adjonctions devaient être soumis par écrit au Président du Groupe de travail des définitions. Il a été suggéré que, comme la majeure partie du document E/CONF.61/L.1 existait déjà en français, en espagnol et en russe, le glossaire définitif de terminologie technique pourrait être établi dans toutes les langues officielles des Nations Unies. Il a été également suggéré d'élargir la participation au Groupe de travail.

### TERMES GÉOGRAPHIQUES (point 10 de l'ordre du jour)

33. La Commission a examiné et discuté en détail la question des termes génériques et de leur inclusion ou omission dans les nomenclatures et les répertoires. L'opportunité d'inclure des termes génériques dans ces nomenclatures et répertoires a été mentionnée; par ailleurs, on a signalé certains cas où il semblait difficile de le faire. Les points *a*, *b*, *c* et *d* de la section B du document présenté par le groupe des pays de langue allemande ou néerlandaise (E/CONF.61/L.26) ont été considérés comme des directives utiles pour la préparation de ces nomenclatures et de ces répertoires.

34. La Commission a proposé que les mots «et des noms géographiques» soient supprimés du libellé du point 10 *a* de l'ordre du jour.

35. La Commission a examiné la traduction des termes génériques et des termes descriptifs d'une langue dans l'autre dans les dictionnaires et dans les glossaires, l'établissement de dictionnaires multilingues de termes génériques et de termes descriptifs, la traduction des

éléments génériques des toponymes d'une langue dans l'autre, notamment dans le cas des détails côtiers et hydrographiques.

36. La question de la révision de la définition du terme «glossaire», telle qu'elle figure dans la recommandation D de la résolution 19 de la première Conférence<sup>5</sup> a été renvoyée au Groupe de travail des définitions du Groupe d'experts.

37. La Commission a examiné la question de l'utilisation des signes et des symboles, et le terme «choronyme» a été suggéré comme susceptible d'une application plus large que le mot «toponyme».

38. La Commission est convenue que la classification des entités géographiques n'offrait aucun intérêt pratique du point de vue de l'établissement des glossaires.

### DÉCISIONS DE LA CONFÉRENCE

39. Sur la recommandation de la Commission II, la Conférence a adopté des résolutions concernant la terminologie technique (résolution 14) et l'uniformité de la présentation des glossaires (résolution 16). Elle a également décidé de modifier le titre du point 10 *a* de son ordre du jour, en supprimant du libellé les mots «et des noms géographiques».

## Rapport sur les travaux de la Commission III

### SYSTÈMES D'ÉCRITURE (point 11 de l'ordre du jour)

40. La Commission a examiné la question de la transcription de noms esquimaux, dans le cadre du point 11 *b* de l'ordre du jour et en se référant au document présenté par le Canada (E/CONF.61/L.34). Elle a estimé qu'il était souhaitable d'unifier la transcription des noms esquimaux au Canada, au Groënland, en Union des Républiques socialistes soviétiques et aux États-Unis d'Amérique, et d'établir des consultations entre ces pays à cet effet. Il a été pris acte du fait que les mots esquimaux de Groënland avaient déjà été normalisés depuis quelques dizaines d'années.

41. Les participants ont considéré que la transcription phonétique, effectuée par des experts en linguistique, constituait une première étape très utile dans la formation des toponymes d'une langue non écrite, et aussi que ces noms, une fois transcrits de cette manière, tendaient à être normalisés dans les formes de la langue nationale du pays intéressé. Le représentant du Royaume-Uni a attiré l'attention sur les dangers qu'il pourrait y avoir à attacher une trop grande importance aux cartes en tant que documents linguistiques.

42. M.J. Breu (Autriche), président du Groupe de travail pour un système unique de romanisation, a présenté le rapport de ce groupe (E/CONF.61/L.5 et Add.1-18).

43. Après un échange de vues approfondi, la Commission a approuvé les principes généraux suivants pour les méthodes de romanisation :

*a*) On devrait s'efforcer d'assurer autant que possible une réversibilité systématique;

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 16.

b) On devrait s'efforcer d'utiliser les symboles graphiques de façon uniforme dans le cadre de tout système de romanisation.

44. La Commission a ensuite examiné différents systèmes d'écriture et alphabets :

a) *Persan*. Le représentant de l'Iran a confirmé que le système officiel de romanisation du persan n'avait pas été modifié depuis 1967 et que la recommandation contenue dans la résolution 13<sup>6</sup> de la première Conférence était toujours valable.

b) *Amharique*. Compte tenu des renseignements communiqués par l'Éthiopie, la Commission a recommandé qu'une résolution soit adoptée remplaçant la résolution 17<sup>7</sup> de la première Conférence.

c) *Somalie*. La question d'une écriture est sérieusement envisagée en Somalie. Le Groupe d'experts a été chargé de suivre cette question.

d) *Maldivien*. Étant donné l'insuffisance de la documentation concernant les noms géographiques écrits en maldivien, la Commission a estimé qu'il n'y avait pas lieu pour le moment de recommander un système de romanisation d'application internationale. Le représentant de l'Inde a signalé que les Maldives s'intéressaient à la normalisation du maldivien. La question a été renvoyée au Groupe d'experts pour plus ample examen.

e) *Bulgare*. Après un échange de vues sur les difficultés diverses que peut susciter, dans les langues d'aboutissement, la transposition des conventions orthographiques croates, le représentant de l'Autriche a proposé une solution de compromis qui a été approuvée. Le système bulgare officiel serait accepté étant entendu que certaines variantes seraient également autorisées à condition d'être utilisées en bloc (cette formule s'inspire de la recommandation R/9 de l'ISO, deuxième édition).

f) *Langues du groupe indien*. Il a été recommandé d'adopter, pour la romanisation des alphabets des langues du groupe indien, les tableaux de translittération en caractères latins et devanāgarī des langues du groupe indien établis par M. D. N. Sharma (Inde), membre du Groupe de travail pour un système unique de romanisation, sauf en ce qui concerne le Simhala et la note sur le Tamil figurant à la page 36.

g) *Grec*. La Commission a pris note de l'étude comparative du Groupe de travail sur la romanisation du grec. Les nombreuses difficultés qui existent dans ce domaine ont été examinées. Le représentant de la Grèce a déclaré que, étant donné l'intérêt dont la Commission faisait preuve à cet égard, il soumettrait la question à son gouvernement afin que soit élaboré, de concert avec le Gouvernement chypriote, un système commun qui serait ensuite soumis au Groupe d'experts. Il a fait savoir à la Commission que le système BGN/PCGN était actuellement utilisé pour les besoins de la cartographie.

h) *Hébreu*. M. J. Breu (Autriche) a souligné que, dans l'étude comparative du Groupe de travail pour un système unique de romanisation, il n'avait pas été possible de tenir compte de l'importante étude pré-

parée par M. N. Kadmon et M. Talmi du Département topographique d'Israël. Un projet de résolution a été approuvé et présenté à la Conférence, pour adoption.

i) *Alphabets cyrilliques utilisés en Yougoslavie*. La Commission a approuvé un projet de résolution qu'elle a soumis à la Conférence, pour adoption.

j) *Arabe*. L'expert de la Division arabe a informé la Commission des résultats de la conférence régionale des pays arabes, qui s'était tenue à Beyrouth en 1971 (E/CONF.61/L.77) conformément à la résolution 12 de la Conférence de 1967. Au cours d'une réunion des délégations arabes à cette conférence, on avait présenté des améliorations au tableau qui figure dans le document E/CONF.61/L.77.

Le représentant de l'Espagne a fait observer qu'il existait depuis longtemps dans son pays un système de translittération de l'arabe, et qu'il serait donc difficile d'en accepter un nouveau. Le représentant de la France a attiré l'attention des participants sur le fait que le Maroc, l'Algérie et la Mauritanie n'étaient pas représentés à la réunion de Beyrouth. S'agissant de la Tunisie qui y avait participé, le représentant de la France a dit que l'Institut géographique national ne connaissait pas l'opinion actuelle de ce pays quant à la translittération de l'arabe. Les systèmes de romanisation utilisés pour les cartes officielles du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie, quelle que soit leur échelle, différaient de celui qui avait été recommandé par la réunion de Beyrouth. Le nouveau système proposé ne pouvait donc pas être approuvé en vue de son application dans les États du Nord-Ouest africain. L'expert de la Division arabe a précisé que les recommandations de la conférence de Beyrouth avaient été communiquées à tous les membres de la Ligue arabe. Un projet de résolution a été approuvé et soumis à la Conférence, pour adoption.

k) *Pachto*. L'analyse comparative que l'on avait projetée n'étant pas encore terminée, la question a été renvoyée au Groupe d'experts pour complément d'étude.

l) *Mongol*. La Conférence a examiné le rapport du Groupe de travail ainsi que le document présenté par la Hongrie (E/CONF.61/L.108) avec le système de translittération employé pour la carte mondiale à l'échelle de 1/2 500 000 (*Karta mira*). Sur la proposition du représentant de l'Union soviétique, qui a estimé que la meilleure façon de traiter le problème de la translittération du mongol était de faire appel à la collaboration de l'Académie des sciences d'Oulan Bator, le Groupe d'experts a été chargé de poursuivre l'étude de la question dans ce sens.

m) *Birman*. Prenant la parole en sa qualité de membre du Groupe de travail chargé du birman, M. P. J. M. Geelan (Royaume-Uni) a déclaré que seuls des documents cartographiques à très petite échelle existaient en écriture birmane. A en juger par les quelques renseignements dont on disposait (par exemple, les noms figurant dans les listes des bureaux de poste de l'UPU), il semblait que la Birmanie appliquât encore pour la romanisation les règles de 1908; toutefois il n'avait pas été possible de connaître la position officielle des autorités. M. P. J. M. Geelan a signalé qu'il existait, pour tout le pays, des cartes à l'échelle d'un pouce pour un mile (1/63 360), qui avaient été dressées à l'occasion du

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 14 et 15.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 15.

relevé topographique de l'Inde effectué avant l'indépendance, mais qu'on ne savait pas dans quelle mesure ces cartes étaient encore officiellement utilisées en Birmanie. Le Président de la Commission a confirmé qu'il existait des cartes de frontières en écriture birmane. Le Groupe d'experts a été chargé de poursuivre l'étude de cette question.

n) *Thaï*. Aucune modification n'avait été apportée au système officiel de romanisation des noms thaïs depuis 1967 et la recommandation contenue dans la résolution 14<sup>8</sup> de la première Conférence restait entièrement valable.

o) *Khmer*. M. Carl R. Page (États-Unis d'Amérique), parlant en qualité de membre du Groupe de travail chargé du khmer, a déclaré que le projet de système BGN/PCGN de 1972 découlait directement du système modifié de 1959 du Service géographique khmer, et qu'il était maintenant entièrement conforme à la romanisation des toponymes figurant sur les cartes de la République khmère. La Commission a approuvé un projet de résolution sur ce sujet, qu'elle a présenté à la Conférence, pour adoption.

p) *Laotien*. Le système de translittération qui a été présenté par le Groupe de travail pour un système unique de romanisation correspond au système en vigueur pour les cartes du Laos. Mais, comme la Commission nationale de toponymie du Laos pourrait peut-être avoir des modifications à y apporter, le Groupe d'experts a été prié de garder ce système à l'étude.

q) *Chinois*. Présentant son rapport en tant que membre du Groupe de travail chargé du chinois, M. P. J. M. Geelan a mentionné les deux caractéristiques essentielles de la situation actuelle : le manque quasi total d'informations à jour sur les noms chinois (le dernier atlas disponible datait de 1966) et l'absence d'un tableau complet des équivalents du système pinyin de transcription pour les quelque 12 000 idéogrammes chinois que l'on trouve dans les noms de localités. Après un échange de vues concernant le nombre de noms chinois transcrits selon les systèmes pinyin et Wade-Giles respectivement, la Commission a décidé qu'en l'absence d'un représentant de la République populaire de Chine le Groupe d'experts devait continuer à examiner cette question en espérant que, du fait des circonstances nouvelles, des renseignements plus complets pourraient être obtenus.

r) *Coréen*. M. Carl R. Page a indiqué que deux systèmes de translittération étaient actuellement utilisés en République de Corée. À sa connaissance, certaines cartes officielles utilisaient le système McCune-Reischauer, mais il n'avait aucun renseignement précis sur l'état ou l'usage actuel du système mis au point par le Ministère de l'éducation. La question a été renvoyée au Groupe d'experts pour plus ample examen.

s) *Japonais*. Au Japon, on avait recours à deux systèmes de translittération. Le système « Kunreishiki », approuvé en vertu d'une ordonnance de la Présidence du Conseil, était utilisé pour la Carte internationale du monde au millionième, dans les cartes et autres publications de l'Office de sécurité maritime et dans l'Atlas national du Japon. Le système Hepburn modifié était

utilisé dans d'autres domaines à l'intérieur du Japon et était le plus répandu à l'extérieur, tant pour les cartes que pour la documentation. À sa réunion de Lisbonne en 1970, le comité compétent de l'ISO n'avait pu établir que le Japon fût fermement attaché à l'un des deux systèmes. Le représentant du Japon ne s'étant pas senti en mesure d'opter carrément pour l'un ou l'autre, la question a été renvoyée au Groupe d'experts pour qu'il en poursuive l'étude.

t) *Russe*. La Commission était saisie d'une communication présentée par l'Union soviétique concernant la romanisation des noms russes (document E/CONF.61/L.75). Compte tenu de cette communication, et sur la proposition du représentant de l'URSS, la question a été laissée en suspens jusqu'à la Conférence suivante.

u) *Langues autres que le russe parlées en Union soviétique*. Il a été convenu que cette question devait être laissée en suspens et renvoyée au Groupe d'experts.

#### DÉCISIONS DE LA CONFÉRENCE

45. S'agissant des travaux de la Commission III, la Conférence a adopté des résolutions portant sur les questions suivantes : romanisation de l'alphabet amharique (résolution 7); caractères cyrilliques bulgares (résolution 5); translittération en caractères latins et devanāgarī des langues du groupe indien (résolution 11); romanisation des noms géographiques hébreux (résolution 9); caractères cyrilliques yougoslaves (résolution 6); romanisation des noms géographiques arabes (résolution 8); romanisation des noms géographiques khmers (résolution 10); sixième Congrès des Académies de langue espagnole (résolution 12); et publication des systèmes de romanisation (résolution 13).

46. La Conférence a décidé de modifier le titre du Groupe de travail pour un système unique de romanisation qui deviendra le « Groupe de travail pour un système unique de romanisation pour chaque système d'écriture non latin ».

47. La Conférence a décidé de modifier la recommandation D, « Régions multilingues », de la résolution 4<sup>9</sup> de la première Conférence, en y insérant un nouvel alinéa c libellé comme suit : « Indique dans une recommandation la forme ou les formes linguistiques à employer pour la normalisation internationale », l'ancien alinéa c devenant l'alinéa d.

#### Rapport sur les travaux de la Commission IV

##### NOMS CONVENTIONNELS (point 12 de l'ordre du jour)

48. La discussion, à laquelle ont pris part les représentants des pays suivants : Autriche, Belgique, Canada, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, Grèce, Hongrie, Inde, Kenya, Nigéria, Norvège, Ouganda, Pays-Bas, Pologne, République fédérale d'Allemagne, République khmère, Royaume-Uni, Suède et Union des Républiques socialistes soviétiques, ainsi que le représentant de l'Organisation hydrographique internationale, a d'abord eu pour objet l'emploi des termes « nom conventionnel », « exonyme » et « nom consacré »

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 12.

et leur portée sémantique. On a traité également des exonymes désignant des détails topographiques situés aux frontières, des noms et titres des États, des noms traduits, des exonymes engendrés par des difficultés de prononciation, des exonymes phonétiques et des formes abrégées d'exonymes. La Commission a estimé que les paragraphes 5 à 10 du document E/CONF.61/L.24 constituaient un ensemble utile de directives pour l'usage des exonymes et des noms consacrés.

49. Les participants ont été d'accord pour considérer que, pour l'usage international, le terme « exonyme » présentait certains avantages; en effet, comme il est de création récente, il ne s'accompagne d'aucune connotation particulière dans une langue ou une autre, à la différence des expressions « nom conventionnel » et « nom consacré » qui peuvent avoir en anglais, en russe et dans d'autres langues un sens différent de celui qu'elles ont en français. Les exonymes et les noms consacrés, pris ensemble, appartiennent à une langue donnée et ne peuvent en eux-mêmes faire l'objet d'une normalisation internationale. De toute évidence, il y aurait intérêt, du point de vue pratique, à en limiter l'usage, mais sans précipitation et avec prudence, en prenant en considération le contexte dans lequel les termes en question sont employés et les fins auxquelles ils répondent. Des exemples ont été donnés de la confusion que pouvait susciter, dans certaines conditions, l'élimination irréflectie d'exonymes et de noms consacrés.

50. La Commission a approuvé deux projets de résolution qu'elle a soumis à la Conférence pour adoption. Il a été admis toutefois que de nombreuses difficultés restaient à résoudre en matière d'exonymes et que la question devrait être étudiée encore par l'ensemble du Groupe d'experts ainsi qu'à l'occasion de réunions régionales des différentes divisions géographiques et linguistiques.

#### NORMALISATION INTERNATIONALE. CHAMP D'APPLICATION (point 13 de l'ordre du jour)

51. De nombreuses divergences de vues se sont manifestées au cours de la discussion préliminaire. Partisan de solutions pratiques plutôt que de la recherche d'une formule idéale, le représentant des États-Unis d'Amérique a mis l'accent sur la nécessité de prévoir certains critères d'acceptabilité. Le représentant de la République fédérale d'Allemagne a estimé qu'il ne fallait pas confondre le processus visant la normalisation internationale avec les applications éventuelles de celle-ci, ce que le représentant de la Suède avait appelé la forme et le fond du problème. Le Président a déclaré que l'opinion désormais généralement admise selon laquelle la normalisation internationale devrait reposer sur une normalisation préalable à l'échelle nationale impliquait que les pays acceptassent entre eux les noms normalisés à l'échelle internationale. Il a fait observer également que le champ d'application de la normalisation internationale des noms géographiques comprenait la désignation des détails topographiques qui s'étendent au-delà d'une même souveraineté.

52. Pour étudier la définition de la normalisation internationale, la Commission a pris comme point de

départ le paragraphe 1 du document E/CONF.61/L.23. Les représentants des Pays-Bas et de la République fédérale d'Allemagne ont indiqué leur préférence pour la définition plus large et plus générale qui avait été proposée par le représentant de la Hongrie, et qui a été retenue dans le projet de résolution que la Commission a approuvé et soumis à la Conférence pour adoption.

53. De toute évidence, il faudrait encore de nombreuses années pour réaliser complètement la normalisation internationale; cela dépendrait en particulier de l'état d'avancement des programmes de publication des nomenclatures nationales. La Commission a approuvé un projet de résolution indiquant quelques-unes des mesures préliminaires qui pourraient être adoptées en ce qui concerne ce dernier point, et l'a soumis à la Conférence pour adoption.

54. On a fait observer que les répertoires de noms de lieux publiés par l'Union postale universelle (UPU) et l'Union internationale des télécommunications (UIT), par exemple, avaient une influence directe sur le champ d'application de la normalisation internationale, et il a été reconnu que des contacts devraient être établis avec ces deux organisations. A vrai dire, cette question présentait de nombreux aspects, en particulier des aspects financiers, qu'il faudrait examiner de façon plus détaillée qu'on n'avait pu le faire au cours de la Conférence, et il a été décidé que le Groupe d'experts se chargerait de cet examen.

55. Le représentant de la Roumanie a fait observer que les cartes touristiques étaient de plus en plus fréquemment employées et il a proposé que, dans le but d'assurer un usage systématique et cohérent des noms géographiques normalisés, le Groupe d'experts demande à l'Union internationale des organismes officiels de tourisme (UIOOT) de recommander à ses membres d'utiliser, sur leurs cartes touristiques, des noms géographiques normalisés selon les principes énoncés lors des deux Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques. Comme suite à cette suggestion, la Commission a approuvé un projet de résolution qu'elle a soumis à la Conférence pour adoption.

#### TRAITEMENT AUTOMATIQUE DES DONNÉES (point 17 de l'ordre du jour)

56. Les documents présentés sur ce sujet par les États-Unis d'Amérique, Israël et la République fédérale d'Allemagne (E/CONF.61/L.15, L.19 et L.48) ont fait ressortir que le traitement automatique des données jouait un rôle de plus en plus important; dans certains pays, les procédés classiques ne suffisaient plus pour traiter la grande masse des noms qui étaient progressivement normalisés et publiés.

57. L'expérience dont ont fait état le Canada, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la Finlande, la Hongrie, les Pays-Bas, la République fédérale d'Allemagne, le Royaume-Uni, la Suède et l'Union des républiques socialistes soviétiques montrait que la nécessité de conserver les accents et signes diacritiques et autres signes distinctifs à l'impression constituait le problème le plus important de l'application du traitement automatique

des données à la normalisation des noms. On a souligné qu'il était nécessaire d'améliorer les échanges de renseignements dans ce domaine entre les pays. La Commission a approuvé un projet de résolution traitant de ce sujet, qu'elle a soumis à la Conférence pour adoption.

#### DÉCISIONS DE LA CONFÉRENCE

58. Sur la base des travaux de la Commission IV, la Conférence a adopté des résolutions portant sur les sujets suivants : listes des exonymes [noms conventionnels, noms consacrés] (résolution 28); exonymes (résolution 29); application du traitement automatique des données (résolution 30); entente sur les buts et les objectifs de la normalisation internationale des noms géographiques (résolution 31); coopération internationale en matière de normalisation des noms géographiques (résolution 33); normalisation internationale des noms de détails qui s'étendent au-delà d'une même souveraineté (résolution 34); listes provisoires des noms normalisés (résolution 35); et utilisation des noms géographiques sur les cartes touristiques (résolution 38).

59. Désireuse de formuler des directives auxquelles on pourrait se référer à l'avenir pour la traduction en français et en espagnol des termes anglais « *standardization* » et « *romanization* », la Conférence a adopté une résolution sur la normalisation (résolution 37).

#### Rapport sur les travaux de la Commission V

NOMS DES DÉTAILS TOPOGRAPHIQUES QUI S'ÉTENDENT AU-DELÀ D'UNE MÊME SOUVERAINETÉ (point 14 de l'ordre du jour)

60. Il a été convenu de subdiviser ce point de l'ordre du jour de la manière suivante :

- a) Noms des détails topographiques sur lesquels deux nations au moins exercent la souveraineté;
- b) Noms de l'Antarctique;
- c) Noms des détails sous-marins et marins;
- d) Noms des détails topographiques extra-terrestres.

61. S'agissant de l'alinéa a, la Commission a constaté que les pays scandinaves s'étaient mis d'accord sur une orthographe commune du terme Skagerrak et avaient fait des progrès dans la voie d'une transcription uniforme des noms lapons des lieux situés le long des frontières. Ainsi qu'il était proposé dans le document E/CONF.61/L.22, il a été convenu que, si deux pays qui partagent un détail topographique ne peuvent parvenir à un accord en vue de lui donner le même nom, il devrait être de règle, dans la cartographie internationale, d'employer le nom dans chacune des langues en question.

62. Les noms de l'Antarctique constituent un cas particulier puisque divers pays reconnaissent et d'autres ne reconnaissent pas la souveraineté de certains États sur des territoires de cette région. Les travaux de la Commission des noms géographiques des États-Unis en ce qui concerne les noms de l'Antarctique, offrent un exemple des activités fructueuses accomplies dans ce domaine grâce à l'échange de renseignements sur le plan international. Au cours des 25 dernières années, tous les pays intéressés par cette région ont réalisé un accord assez large sur ces noms. En 1943, date à laquelle ces travaux ont été entrepris, la situation était

très confuse, mais on est parvenu à un accord presque total sur les 15 000 à 20 000 mots existants.

63. Le représentant de l'Union soviétique a émis l'opinion que les divergences existant sur le plan international faisaient obstacle à la normalisation des noms géographiques de cette nature. A titre d'exemple, le Président a rappelé qu'aux États-Unis d'Amérique les détails sous-marins étaient définis d'après leur forme et leur dimension, tandis qu'au Canada ils l'étaient d'après leur genèse. Il a ajouté que les deux pays poursuivraient l'examen de ce problème lors d'une réunion qui se tiendrait au Canada. Le Bureau hydrographique international était disposé à collaborer à ces travaux de toutes les façons qui lui seraient proposées.

64. La Commission a examiné diverses propositions, dont celles qui figuraient dans les documents E/CONF.61/L.5 et E/CONF.61/L.91. Elle a décidé de poursuivre la normalisation des noms de l'Antarctique et des noms des détails sous-marins et, pour ce faire, d'encourager les autorités des divers pays à adopter des politiques uniformes ou très similaires, à la fois en employant des formules de proposition de noms normalisés et en échangeant des communiqués indiquant leur intention de donner tel ou tel nom à un lieu de l'Antarctique ou à un détail sous-marin.

65. En ce qui concerne les détails océanographiques, il a été convenu que, si la publication du Bureau hydrographique international, *Limites des océans et des mers*, avait pendant longtemps joué un rôle très utile en fixant des lignes de démarcation uniformes qui servaient de références aux navires pour indiquer leur position, il pourrait être nécessaire à présent de définir de nouvelles divisions des océans ou de leur appliquer de nouvelles dénominations. Il a été décidé de demander au Groupe d'experts de poursuivre l'étude de cette question.

66. Sur l'invitation de la Commission, le représentant de l'Union astronomique internationale a résumé le contenu de sa communication intitulée « Terminologie de détails topographiques extra-terrestres » (E/CONF.61/L.55). S'agissant de la coopération de l'Union astronomique internationale avec d'autres organismes intéressés, et notamment le Groupe d'experts pour les noms géographiques, il a exprimé l'avis que l'Union astronomique internationale serait disposée à consulter de tels organismes, mais qu'elle se réservait le droit de normaliser les noms des détails extra-terrestres.

67. D'une façon générale, la Commission a été d'avis que les questions de toponymie lunaire n'étaient plus du ressort exclusif des astronomes, et que d'autres disciplines jouaient un rôle de plus en plus important dans ce domaine. En tant qu'experts en matière de dénomination, les toponymistes devraient pouvoir contribuer aux décisions concernant les noms des détails extra-terrestres. On a suggéré que ces noms pourraient être choisis en puisant dans le passé d'un nombre de pays plus grand que cela n'avait jusqu'alors été le cas. Plusieurs représentants ont déclaré qu'ils étaient disposés à proposer des noms tirés de l'histoire de leur pays.

68. Dans son rapport, le Groupe de travail sur la nomenclature des détails topographiques extra-terrestres

a exprimé l'opinion que le droit de normaliser les «cosmonymes» ne devrait pas appartenir à des organisations intergouvernementales comme l'Union astronomique internationale, et il a proposé l'élaboration, sous les auspices des Nations Unies, d'un instrument juridique international pouvant servir de base pour l'adoption de règles et procédures techniques concernant la désignation des détails topographiques qui s'étendent au-delà d'une même souveraineté. Il a été décidé que l'on étudierait dans quelle mesure la méthode ainsi proposée était applicable et acceptable.

#### COOPÉRATION INTERNATIONALE (point 15 de l'ordre du jour)

69. Le Président a déclaré qu'en raison de la crise financière traversée par l'Organisation des Nations Unies il n'avait pas été possible de créer une commission permanente pour les noms géographiques. Le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies avait toutefois demandé au Groupe spécial d'experts pour les noms géographiques, constitué à Genève en 1967, d'accomplir des tâches dont la commission permanente aurait été chargée. A sa troisième session, le Groupe spécial avait, en conséquence, recommandé à la Conférence de lui donner le titre de «Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques». La Commission V a approuvé cette recommandation à l'unanimité, aussi qu'un projet de résolution qu'elle a soumis à la Conférence pour adoption.

70. Un débat a eu lieu à propos de la composition du Groupe d'experts. La Commission a été informée que le Groupe se réunirait au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, où des services d'interprétation et autres services de conférence pourraient être mis à sa disposition. Pourraient participer aux travaux tous ceux qui seraient désireux de le faire à titre d'expert et non de représentant de tel ou tel gouvernement, les frais de voyage et de subsistance étant à la charge des gouvernements respectifs. Des invitations allaient être envoyées aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour leur demander de fournir les services d'experts en désignant des personnes ayant manifesté leur désir de participer aux travaux du Groupe. Il convenait que toutes les divisions linguistiques et géographiques du monde soient représentées dans la mesure du possible, le nombre des participants ne devant toutefois pas dépasser vingt-cinq. La Commission a approuvé à l'unanimité les objectifs, les fonctions et le mode de fonctionnement du Groupe d'experts, énoncés dans le rapport du Groupe sur les travaux de sa deuxième session, mais elle a recommandé que le Groupe d'experts en poursuive l'examen.

71. La Commission a demandé au Groupe d'experts et au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies de se procurer le nom et l'adresse complète de toute personne ou organisme s'occupant directement des noms géographiques dans chaque pays, et capable de centraliser les communications officielles du Président du Groupe d'experts concernant les travaux des Nations Unies relatifs à la normalisation des noms géographiques, ainsi que tous les autres renseignements utiles dont on pourrait disposer à ce sujet. Le Secrétariat de l'Organisa-

tion des Nations Unies devrait également être informé du nom, de l'adresse et de la composition de l'autorité toponymique dans chaque pays. Les documents élaborés par ces autorités devraient être communiqués au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et/ou envoyés directement à tous les pays intéressés.

72. Le Groupe d'experts avait examiné la possibilité, pour l'Organisation des Nations Unies, de publier un bulletin ou une feuille d'information sur la normalisation des noms. Les membres de la Commission sont convenus qu'une communication de cette nature devrait être distribuée avant la prochaine réunion du Groupe d'experts.

73. Le Président a déclaré que, pour que les noms géographiques normalisés à l'échelle nationale puissent être acceptés sur le plan international, il fallait que les détails topographiques désignés soient convenablement identifiés, de préférence par leur latitude et leur longitude.

74. Le représentant du Nigéria a estimé que l'établissement par un pays d'une nomenclature concernant un autre pays devait être précédé de consultations approfondies entre les pays intéressés. Le Président a informé la Commission que les Etats-Unis d'Amérique favorisaient de plus en plus une étroite collaboration en vue de l'établissement de ces nomenclatures.

75. Le Groupe d'experts avait recommandé que tous les pays choisissent la Division géographique et linguistique à laquelle ils désiraient se joindre, et que la participation aux activités de plusieurs divisions pût être admise dans des limites raisonnables.

76. Étant donné qu'il est difficile aux pays moins développés de prendre à leur charge les frais de voyage de leurs représentants aux réunions de New York ou à celles des divisions et qu'une aide financière serait souhaitable à cet égard, il a été proposé que les pays intéressés précisent leurs desiderata en matière d'assistance technique, de préférence en ce qui concerne des questions importantes comme la création d'autorités toponymiques nationales, au sujet desquelles divers pays avaient fait savoir qu'ils souhaiteraient recevoir la visite d'experts qui leur fourniraient une assistance.

77. Le représentant des Pays-Bas a déclaré que l'Institut international des levés aériens et des sciences de la terre d'Enschede se proposait d'organiser un stage d'essai en anglais sur la toponymie pour 20 à 25 étudiants de pays en voie de développement durant l'été 1974. Le représentant de la Finlande a ajouté que l'on pourrait organiser un stage analogue sous les auspices de la Division géographique et linguistique nordique. Le représentant de l'Espagne a rappelé que son pays offrait des cours universitaires en espagnol sur ce sujet.

78. Le représentant de la République fédérale d'Allemagne a présenté un rapport sur une bibliographie des nomenclatures, des répertoires et des glossaires de termes géographiques qu'il préparait conformément aux instructions qu'il avait reçues du Groupe d'experts en février 1971. Cette bibliographie se rapporterait à la période 1945-1972. Plus de 1 200 rubriques avaient déjà été retenues. Le représentant du Canada a déclaré qu'il serait également souhaitable d'effectuer et de publier

une étude des nomenclatures et glossaires toponymiques inachevés à ce jour.

79. La Commission a approuvé plusieurs projets de résolution qu'elle a soumis à la Conférence pour adoption.

#### DÉCISIONS DE LA CONFÉRENCE

80. Sur la base des travaux de la Commission V, la Conférence a adopté des résolutions portant sur les sujets suivants : travaux du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (résolution 2); appellation du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (résolution 3); divisions linguistiques et géographiques (résolution 4); bibliographie (résolution 15); consultations en vue de la préparation de nomenclatures (résolution 17); formation technique du

personnel (résolution 18); réunions régionales (résolution 19); échange de données d'expérience (résolution 20); normalisation des noms des détails topographiques extra-terrestres (résolution 21); normalisation de la nomenclature océanographique (résolution 22); noms des détails de l'Antarctique et des détails sous-marins (résolution 23); noms des détails topographiques qui s'étendent au-delà d'une même souveraineté (résolution 24); normalisation des noms des détails topographiques qui s'étendent au-delà d'une même souveraineté (résolution 25); normalisation des noms des détails sous-marins qui s'étendent au-delà d'une même souveraineté (résolution 26); et assistance aux programmes de recherche sur le terrain et de traitement des données relatives aux noms topographiques dans les services compétents (résolution 27).

## Chapitre III

### RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE

#### 1. Troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

*La Conférence,*

*Notant* les résultats des travaux sur la normalisation des noms géographiques effectués par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi que par les institutions spécialisées et les organisations internationales compétentes,

*Notant en outre* que ces résultats sont dus en grande partie à l'élan imprimé par la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques,

*Reconnaissant* l'importante contribution que la deuxième Conférence a apportée à ces travaux, comme en témoignent les résolutions qui ont été adoptées,

*Reconnaissant également* la nécessité de poursuivre cette tâche importante,

*Recommande* au Conseil économique et social qu'une troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques se tienne au plus tard dans le courant du premier semestre de 1977.

#### 2. Travaux du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques

*La Conférence,*

*Avant pris note* de l'excellent travail accompli par le Groupe d'experts depuis la première Conférence tenue à Genève en 1967, notamment en ce qui concerne l'organisation de la deuxième Conférence,

1. *Recommande* que le Groupe d'experts continue à s'inspirer de l'exposé des objectifs, des fonctions et du mode de fonctionnement figurant dans le rapport du Groupe sur les travaux de sa deuxième session tenue en mars 1970<sup>11</sup>;

2. *Recommande en outre* que le Groupe d'experts entreprenne la préparation d'une troisième Conférence dont la date sera fixée prochainement.

#### 3. Appellation du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques

*La Conférence,*

*Avant considéré* le Rapport du Groupe spécial d'experts pour les noms géographiques sur les travaux de sa troisième session<sup>12</sup>,

<sup>11</sup> Voir *Deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. II, Documents techniques* (publication des Nations Unies à paraître), point 15 de l'ordre du jour.

<sup>12</sup> *Ibid.*

*Notant* que le Groupe est maintenant un organe permanent et que le terme « spécial » n'est plus approprié,

*Recommande* que le Groupe d'experts soit officiellement appelé Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques.

#### 4. Divisions linguistiques et géographiques

*La Conférence,*

*Prenant note* de la liste des divisions linguistiques et géographiques établie à la première Conférence<sup>13</sup>,

*Prenant acte* de certaines des préférences exprimées à la présente Conférence,

*Recommande* que les divisions linguistiques et géographiques soient, pour le moment, dénommées comme suit :

1. États-Unis-Canada
2. Amérique latine
3. Groupe du Royaume-Uni
4. Groupe des pays de langue allemande ou néerlandaise
5. Pays nordiques (Norden)
6. Division des langues romanes (Amérique latine exceptée)
7. Europe : est, centre et sud-est
8. Union des Républiques socialistes soviétiques
9. Groupe arabe
10. Asie du Sud-Ouest, à l'exception du Groupe arabe
11. Groupe indien
12. Sud-est de l'Asie
13. Asie orientale
14. Afrique au sud du Sahara

#### 5. Caractères cyrilliques bulgares

*La Conférence,*

*Notant* que la Bulgarie a officiellement adopté et utilisé depuis plusieurs années un système permettant de transcrire en caractères latins les noms géographiques bulgares qui sont écrits en caractères cyrilliques,

*Notant également* qu'il existe à l'heure actuelle un grand nombre de noms géographiques bulgares transposés conformément au système de translittération de l'alphabet cyrillique bulgare BON/PCON 1952,

*Recommande* que le système établi par le Conseil de l'orthographe et de la transcription des noms géographiques, publié en anglais sous le titre *System of Transliteration and Transcription of Bulgarian Geographi-*

<sup>13</sup> Voir *Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. I, Rapport de la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.68.I.9), p. 8.

*cal Names in Roman letters* (Système de translittération et de transcription des noms géographiques bulgares en écriture latine) [Sofia, 1972], avec en outre certaines variantes de romanisation de caractères cyrilliques bulgares particuliers qui devront être utilisés ensemble, soit adopté comme système international pour la romanisation des noms géographiques bulgares écrits en caractères cyrilliques bulgares.

#### ANNEXE

1. А а a	12. Л л l	23. Ц ц c
2. Б б b	13. М м m	24. Ч ч č
3. В в v	14. Н н n	25. Ш ш š
4. Г г g	15. О о o	26. Щ щ št
5. Д д d	16. П п p	27. Ъ ъ â
6. Е е e	17. Р р r	28. Ь ь j
7. Ж ж ž	18. С с s	29. Ю ю ju
8. З з z	19. Т т t	30. Я я ja
9. И и i	20. У у u	31. Ы ы y
10. Й й j	21. Ф ф f	32. Ъ ъ ja ou e
11. К к k	22. Х х h	33. Ж ж ě

Les variantes suivantes sont autorisées, mais doivent être utilisées ensemble :

7. Ж ж zh	27. Ъ ъ ŭ
10. Й й y	28. Ь ь '
22. Х х kh	29. Ю ю yu
23. Ц ц ts	30. Я я ya
24. Ч ч ch	32. Ъ ъ ya ou e*
25. Ш ш sh	33. Ж ж ŭ
26. Щ щ sht	

\* Lorsque la prononciation est connue, sinon ye.

#### 6. Caractères cyrilliques yougoslaves

*La Conférence,*

*Reconnaissant* qu'en Yougoslavie deux systèmes d'écriture, à savoir les alphabets latin et cyrillique, sont utilisés officiellement depuis longtemps,

*Reconnaissant en outre* que les toponymes apparaissant dans les nomenclatures et sur les cartes sont romanisés, en Yougoslavie, conformément à un système uniforme,

*Recommande* que ce système, tel qu'il est employé dans la dernière édition (1971) de la publication officielle *Imenik mesta* (Index des lieux habités) de l'Office fédéral de statistique de Belgrade, soit adopté comme système international pour transcrire en caractères latins les noms géographiques yougoslaves qui, en Yougoslavie, sont officiellement écrits en alphabet cyrillique.

#### 7. Romanisation de l'alphabet amharique

*La Conférence,*

*Reconnaissant* la nécessité d'adopter un système unique pour la translittération de l'amharique en caractères latins,

*Recommande* que le *Système de translittération de l'amharique en anglais* (deuxième édition revue et corrigée, août 1962), adopté par l'Institut impérial éthiopien de cartographie et de géographie, soit accepté en tant que système international type pour la translittération des noms géographiques éthiopiens en caractères latins.

#### 8. Romanisation des noms géographiques arabes

*La Conférence,*

*Prenant* en considération les résolutions 11 et 12 de la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques<sup>14</sup>,

*Notant* le système que les experts arabes ont adopté à la Conférence de Beyrouth de 1971 et qui est reproduit en annexe au document E/CONF.61/L.77<sup>15</sup>,

*Notant en outre* les modifications d'ordre pratique apportées et approuvées par les représentants des pays de langue arabe à leur conférence,

*Recommande* que le système établi à Beyrouth, tel qu'il a été modifié et tel qu'il figure en annexe au document E/CONF.61/L.77, soit adopté pour la romanisation des noms géographiques dans les pays de langue arabe où il est officiellement reconnu.

#### 9. Romanisation des noms géographiques hébreux

*La Conférence,*

*Notant* que le système de romanisation décrit dans les ouvrages 1 et 2 cités comme références à la page 5 du document E/CONF.61/L.15<sup>16</sup> a été accepté et légalisé par le Gouvernement israélien,

*Notant en outre* qu'il existe un nombre important de toponymes auxquels ce système a été appliqué.

*Recommande* d'adopter ce système pour la romanisation à des fins internationales des noms géographiques d'Israël.

#### 10. Romanisation des noms géographiques khmers

*La Conférence,*

*Reconnaissant* la nécessité d'adopter un mode unique de romanisation du système d'écriture khmer,

*Recommande* que le système exposé dans le document de la Conférence E/CONF.61/L.5/Add.18<sup>17</sup> soit adopté comme système international unifié pour la translittération des noms géographiques khmers dans l'alphabet latin.

#### 11. Translittération en caractères latins et devanāgarī des langues du groupe indien

*La Conférence,*

*Rappelant* la résolution 4, recommandation D, paragraphe c, de la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques<sup>18</sup>,

*Considérant* la nécessité de romaniser les noms géographiques des langues officielles du groupe indien pour les besoins de la cartographie internationale,

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>15</sup> *Deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. II, Documents techniques* (publication des Nations Unies à paraître), point 7 de l'ordre du jour.

<sup>16</sup> *Ibid.*, point 7 de l'ordre du jour.

<sup>17</sup> *Ibid.*, point 11 de l'ordre du jour.

<sup>18</sup> *Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. I, Rapport de la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.68.I.9), p. 12.

*Recommande* d'adopter les tableaux figurant dans le document intitulé? *Transliteration into Roman and Devanāgarī of the Languages of the Indian Group*<sup>19</sup> (Translittération en caractères latins et devanāgarī des langues du groupe indien), sauf en ce qui concerne le sinhala et la note sur le tamil, pour la romanisation des langues du groupe indien.

## 12. Sixième Congrès des Académies de langue espagnole

*La Conférence,*

*Prenant note* de ce que la majeure partie des pays de langue espagnole ont conclu une entente multilatérale en vue de résoudre d'un commun accord leurs problèmes linguistiques,

*Considérant en outre* que le sixième Congrès des Académies de langue espagnole se tiendra à Caracas, en novembre 1972, sous les auspices du Gouvernement du Venezuela,

*Recommande* que les décisions prises au Congrès de Caracas soient portées à l'attention du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques.

## 13. Publication des systèmes de romanisation

*La Conférence,*

*Ayant adopté* un certain nombre de systèmes de romanisation de divers alphabets pour les besoins de la cartographie internationale,

*Recommande* que ces systèmes soient publiés par l'Organisation des Nations Unies sous forme d'un manuel<sup>20</sup> qui serait largement diffusé parmi les États Membres.

## 14. Terminologie technique

*La Conférence,*

*Notant* les progrès satisfaisants réalisés depuis la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques pour ce qui est de répertorier et de définir dans diverses langues les termes techniques utilisés dans la normalisation, progrès illustrés par plusieurs documents de la Conférence,

1. *Recommande* que ces travaux soient poursuivis par le Groupe d'experts et son Groupe de travail des définitions,

2. *Recommande en outre* que les experts ou d'autres représentants des États Membres communiquent au Groupe de travail, pour examen, les adjonctions ou les amendements qu'ils souhaitent faire à n'importe quel moment à la liste de termes qui figure dans le document E/CONF.61/L.1/Rev.1<sup>21</sup>.

<sup>19</sup> Édition revue et corrigée établie par le colonel D. N. Sharma Atri Harnal du Survey of India, mai 1972.

<sup>20</sup> Les photocopies originales seront communiquées par les experts intéressés.

<sup>21</sup> *Deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. II, Documents techniques* (publication des Nations Unies à paraître), point 8 de l'ordre du jour.

## 15. Bibliographie

*La Conférence,*

*Notant* que le Groupe d'experts a demandé la publication d'une bibliographie des nomenclatures et des glossaires,

*Notant en outre* que M. E. Meynen, expert envoyé par la République fédérale d'Allemagne, est sur le point d'achever une telle bibliographie,

*Recommande* que la bibliographie en question, une fois achevée, soit publiée dans le bulletin *Cartographie mondiale*.

## 16. Uniformité de la présentation des glossaires

*La Conférence,*

*Reconnaissant* la nécessité d'uniformiser la présentation des glossaires joints aux nomenclatures toponymiques,

*Reconnaissant en outre* qu'une telle uniformité est difficile à réaliser dans le détail,

*Recommande*

a) Que toute nomenclature ou tout dictionnaire géographique comporte :

- i) Un glossaire alphabétique complet des termes descriptifs employés dans la nomenclature ou le dictionnaire, suivis d'une brève définition,
- ii) Un glossaire alphabétique complet des termes génériques figurant dans la nomenclature ou le dictionnaire, suivis d'une brève définition et d'indications succinctes sur leur répartition régionale ainsi que d'un renvoi aux termes descriptifs correspondants,
- iii) Un glossaire complet des abréviations des désignations ou d'autres symboles employés pour ces désignations,
- iv) Un glossaire alphabétique complet des abréviations employées dans les cartes sur lesquelles est fondée la nomenclature toponymique;

b) Que chaque nomenclature ou dictionnaire géographique comporte autant que de besoin un glossaire des éléments de noms — autres que les termes génériques — qui y reviennent fréquemment;

c) Que les termes descriptifs, les définitions de termes génériques et les indications succinctes évoquées aux paragraphes a i) et ii) ci-dessus soient traduits dans une ou plusieurs langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, si le document original n'est pas rédigé dans l'une de ces langues.

## 17. Consultations en vue de la préparation de nomenclatures

*La Conférence,*

*Consciente* de l'importance que revêtent la coopération internationale et l'échange de renseignements entre pays,

*Notant* les services que peuvent rendre les renseignements fournis par un pays à un autre,

*Recommande* que l'établissement par un pays d'une nomenclature concernant un autre pays soit précédé de consultations poussées entre ces deux pays.

## 18. Formation technique de personnel

*La Conférence,*

*Notant* l'intérêt que présentent pour tous les pays du monde les enquêtes sur le terrain et le traitement des noms géographiques dans les services compétents,

*Notant également* la nécessité urgente de former le personnel chargé de recueillir des données sur le terrain et de normaliser les noms géographiques,

*Notant en outre* l'offre faite par le représentant des Pays-Bas et par le représentant de la Division linguistique et géographique nordique de se charger de la préparation d'un stage de quatre à six semaines qui aurait lieu en été 1974, avec l'appui du programme d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies,

*Considérant* que les stages internationaux sur la collecte et le traitement des noms, du genre de ceux qui sont prévus en Espagne, sont d'un intérêt vital pour tous les pays,

1. *Recommande* que les autorités qui sont en mesure de le faire donnent tout leur appui aux stages pilotes de formation en matière de collecte et de traitement des noms;

2. *Recommande également* que les programmes de ces stages soient soumis à l'examen du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques afin que le Groupe donne son avis à leur sujet et que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies soit informé officiellement de l'organisation de ces stages.

## 19. Réunions régionales

*La Conférence,*

*Ayant examiné* la question des réunions régionales, qui fait l'objet de la résolution 7 de la première Conférence sur la normalisation des noms géographiques<sup>22</sup>,

*Considérant en outre* les résultats satisfaisants des réunions régionales qui ont eu lieu en Amérique latine, de même que dans la Division des pays nordiques, la Division est, centre et sud-est de l'Europe, la Division des pays de langue néerlandaise ou allemande et la Division arabe,

*Recommande* que chaque division propose et soumette à l'Organisation des Nations Unies un projet de programme de réunions dans le cadre de la division.

## 20. Échange de données d'expérience

*La Conférence,*

*Considérant* l'utilité de l'échange de données d'expérience entre les responsables de la normalisation des noms géographiques à l'intérieur d'une même division ou région,

*Recommande* que l'on encourage les échanges de visites entre les membres du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques.

<sup>22</sup> Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol I., Rapport de la Conférence, p. 13.

## 21. Normalisation des noms des détails topographiques extra-terrestres

*La Conférence,*

*Ayant examiné* la situation actuelle en ce qui concerne la désignation des détails topographiques extra-terrestres,

*Reconnaissant* que, du fait de l'intensification considérable de l'exploration et de l'étude de la Lune et des planètes et des travaux connexes d'établissement de cartes détaillées à grande échelle, il devient nécessaire d'envisager dans une perspective nouvelle la désignation des détails extra-terrestres et de rechercher un accord plus large au niveau international,

*Recommande* que le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques étudie la question de l'élaboration d'une convention internationale sur la normalisation de la nomenclature des détails extra-terrestres, en collaboration avec les autres organismes internationaux compétents.

## 22. Normalisation de la nomenclature océanographique

*La Conférence,*

*Reconnaissant* que les pays s'intéressent de plus en plus au milieu marin et intensifient leurs activités dans ce domaine et qu'il est donc nécessaire d'améliorer la normalisation des nomenclatures sur le plan international,

*Recommande* que le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques procède à une étude des pratiques nationales et internationales en matière de délimitation et de dénomination des détails océanographiques, y compris leurs parties intégrantes, au-delà des limites de la juridiction nationale, afin de formuler, sur la base de cette étude, des recommandations visant à améliorer les pratiques et modalités actuelles de l'établissement des nomenclatures.

## 23. Noms des détails topographiques situés dans l'Antarctique et des détails sous-marins

*La Conférence,*

*Notant* que le large accord réalisé sur les noms des détails de l'Antarctique par les pays qui s'intéressent à cette région est le résultat d'une coopération officieuse, qui se traduit notamment par l'adoption de règles analogues en matière d'attribution des noms et par l'échange de renseignements à l'appui de propositions, et éventuellement de contre-propositions, concernant des noms nouveaux,

*Reconnaissant* que ces procédures peuvent s'inscrire dans le cadre existant des organismes nationaux chargés de la normalisation,

*Considérant* que ces procédures peuvent s'appliquer également à la coopération en ce qui concerne la désignation des détails sous-marins,

1. *Recommande* que le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques élabore un modèle de texte sur le traitement des noms des détails sous-marins qui pourrait être recommandé, pour adoption, aux pays intéressés;

2. *Recommande en outre* que le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques mette au point des formules types pour la présentation des propositions concernant les noms de détails sous-marins et d'entités géographiques de l'Antarctique, en s'inspirant des formules utilisées par le *Board on Geographic Names* des États-Unis et par des organismes similaires dans d'autres pays, ainsi qu'une formule ou des formules que les autorités toponymiques nationales utiliseraient pour informer les pays ou institutions intéressés de leur intention d'attribuer un nom à un détail sous-marin ou à un détail situé dans l'Antarctique.

#### **24. Noms des détails topographiques qui s'étendent au-delà d'une même souveraineté**

*La Conférence,*

*Reconnaissant* que les études et les recherches sur le globe terrestre, les océans, l'Antarctique et l'espace, y compris la Lune et les planètes solaires, s'intensifient et se multiplient,

*Reconnaissant en outre* que l'absence de convention internationale ou de tout autre instrument international fixant les règles et procédures à suivre pour attribuer des noms ou d'autres désignations aux détails topographiques qui s'étendent au-delà d'une même souveraineté fait obstacle à l'établissement et à l'utilisation des cartes et autres documents à usage international,

*Considérant* qu'un instrument spécial élaboré sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pourrait fournir une base générale pour l'adoption de règles et procédures techniques concernant la désignation ou la redésignation des divers types de détails topographiques extra-terrestres et de détails géographiques s'étendant au-delà d'une même souveraineté,

*Recommande* que le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques envisage d'élaborer un tel instrument en collaboration avec les organismes appropriés des Nations Unies et les autres organisations internationales compétentes.

#### **25. Normalisation des noms des détails topographiques qui s'étendent au-delà d'une même souveraineté**

*La Conférence,*

*Considérant* la nécessité d'une normalisation internationale des noms de détails géographiques qui se trouvent sous la souveraineté de plusieurs pays ou sont communs à deux nations au moins,

1. *Recommande* que, lorsque des pays dans lesquels s'étend un même détail géographique donnent à ce détail un nom différent, ils s'efforcent de s'accorder sur un nom unique pour ce détail;

2. *Recommande en outre* que, lorsque des pays dans lesquels s'étend un même détail géographique ont des langues officielles différentes et ne parviennent pas à s'accorder sur une forme toponymique commune, il soit de règle générale en cartographie internationale que l'on accepte les formes toponymiques de chacune des

langues intéressées. La pratique consistant à n'adopter qu'une ou quelques-unes de ces formes toponymiques en excluant systématiquement les autres ne serait ni justifiable ni opportune. Seules des raisons techniques pourraient rendre parfois nécessaire, notamment dans le cas de cartes à petite échelle, de renoncer à utiliser certaines formes toponymiques correspondant à l'une ou l'autre des langues considérées.

#### **26. Normalisation des noms des détails sous-marins qui s'étendent au-delà d'une même souveraineté**

##### I

*La Conférence,*

*Reconnaissant* l'importance de la normalisation internationale des noms des détails sous-marins qui s'étendent au-delà d'une même souveraineté,

*Reconnaissant en outre* qu'il n'existe pas actuellement un système et une procédure bien définis pour désigner les détails en question,

*Recommande* que le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques, en collaboration avec les organisations nationales et internationales appropriées et en particulier avec l'Organisation hydrographique internationale, mette au point un système pour désigner les détails sous-marins qui s'étendent au-delà d'une même souveraineté et le propose comme base de l'élaboration d'une convention internationale sur cette question.

##### II

*La Conférence,*

*Notant* que les problèmes de terminologie des détails sous-marins font obstacle à la normalisation internationale des noms géographiques qui contiennent de tels termes,

*Considérant en outre* que la terminologie des détails sous-marins fait actuellement l'objet de consultations entre différents pays et avec les spécialistes des sciences océaniques,

*Recommande* que le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques, en collaboration avec les autorités toponymiques nationales et les organisations internationales intéressées, s'efforce de normaliser les termes relatifs aux détails sous-marins et leurs définitions, et s'emploie à les faire accepter et utiliser par les autorités toponymiques.

#### **27. Assistance aux programmes de recherche sur le terrain et de traitement des données relatives aux noms géographiques dans les services compétents**

*La Conférence,*

*Notant* l'intérêt que présentent pour tous les pays du monde les enquêtes sur le terrain et le traitement des noms géographiques dans les services compétents,

*Notant également* la nécessité, pour les pays en voie de développement en particulier, d'établir un programme systématique visant la recherche sur le terrain des données relatives aux noms géographiques et leur traitement dans les services compétents,

*Considérant* que de nombreux pays manquent de personnel qualifié et de moyens financiers,

*Recommande* que les autorités et les pays qui peuvent le faire donnent tout leur appui à l'établissement d'un tel programme.

## **28. Listes des exonymes (noms conventionnels, noms consacrés)**

*La Conférence,*

*Soucieuse* de faciliter la normalisation internationale des noms géographiques,

*Reconnaissant* que certains exonymes (noms conventionnels, noms consacrés) sont des éléments vivants et vitaux de la langue,

*Reconnaissant en outre* que certains exonymes (noms conventionnels, noms consacrés) restent dans la langue après que leur utilité s'est estompée,

*Recommande* que les organismes nationaux chargés des noms géographiques dressent des listes des exonymes couramment employés, voient s'il y a lieu d'en supprimer certains et publient les résultats de cet examen.

## **29. Exonymes**

### **A**

*La Conférence,*

*Constatant* qu'il est souhaitable de limiter l'emploi des exonymes,

*Recommande* que, dans le cadre de la normalisation internationale des noms géographiques, l'emploi des exonymes servant à désigner des entités géographiques entièrement situées à l'intérieur d'un même État soit limité le plus possible et le plus rapidement possible.

### **B**

*La Conférence,*

*Reconnaissant* que même les exonymes utilisés à l'échelle nationale sont en régression,

1. *Recommande* que l'on envisage de réduire l'emploi des exonymes dans les ouvrages destinés uniquement à l'usage national,

2. *Recommande en outre* que, dans les cas où des exonymes sont conservés, les formes officielles locales soient également indiquées le plus souvent possible.

## **30. Application du traitement automatique des données**

*La Conférence,*

*Constatant* l'importance de la résolution 3 de la première Conférence des Nations Unies sur la normali-

sation des noms géographiques, qui concerne l'exploitation automatique des données<sup>23</sup>,

*Estimant* en outre que les progrès techniques permettent de faire face aux difficultés et aux risques que comporte l'exploitation automatique des données relatives aux noms géographiques,

*Recommande* que l'application aux noms géographiques des procédés de traitement automatique des données soit faite avec soin et dans des conditions de coopération étroite entre les pays intéressés, en veillant à ce que les noms ne soient pas déformés ou abrégés d'une manière ou d'une autre, eu égard, par exemple, aux signes diacritiques, aux majuscules et minuscules et autres caractères spéciaux.

## **31. Entente sur les buts et les objectifs de la normalisation internationale des noms géographiques**

*La Conférence,*

*Reconnaissant* qu'il est souhaitable de s'entendre sur les buts et les objectifs de la normalisation internationale des noms géographiques,

1. *Recommande* la définition générale ci-après, en liaison avec l'étude continue que le Groupe d'experts doit faire du champ d'application de la normalisation internationale :

« La normalisation internationale des noms géographiques est l'activité qui a pour objet de fixer une graphie aussi uniforme que possible pour chaque nom géographique terrestre et pour les noms de détails topographiques situés sur d'autres corps du système solaire, par une normalisation au niveau national et/ou par un accord international, notamment en établissant des équivalences entre les différents systèmes d'écriture »;

2. *Recommande en outre* que, dans la mesure possible, les noms locaux normalisés soient utilisés sur les cartes qui sont destinées à un usage international, ainsi que dans toutes les publications internationales ou les noms géographiques ne figurent pas dans le corps du texte, par exemple dans les horaires internationaux ou les tableaux de statistiques internationales. Si des noms géographiques figurent dans le corps du texte d'une publication internationale dans une langue donnée, on peut utiliser des exonymes, mais en pareil cas il serait bon que les noms géographiques locaux normalisés soient également indiqués entre parenthèses.

## **32. Diffusion des décisions des organismes nationaux**

*La Conférence,*

*Ayant examiné* les problèmes que pose le travail de normalisation qu'accomplissent les organismes nationaux chargés des noms géographiques,

*Ayant noté* que ces problèmes sont imputables en grande partie à une information insuffisante,

1. *Renouvelle* les recommandations formulées à ce sujet dans la résolution 4 de la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géogra-

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 10.

phiques, concernant la normalisation nationale<sup>24</sup>, afin que chacun des organismes nationaux chargés des noms géographiques fasse connaître le plus largement possible, tout particulièrement aux autres services nationaux intéressés et au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, non seulement ses décisions les plus récentes concernant les noms géographiques nationaux, mais aussi les noms qui apparaissent dans les dictionnaires géographiques, nomenclatures, etc., que l'organisme national publie;

2. *Recommande* que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies distribue la documentation qu'il pourra recevoir aux institutions et organisations internationales dont l'intérêt pour ces questions est connu, ainsi qu'aux membres du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques.

### **33. Coopération internationale en matière de normalisation des noms géographiques**

*La Conférence,*

*Ayant examiné* le problème de la normalisation internationale des noms géographiques et de son champ d'application,

*Reconnaissant* la difficulté de ce problème et la nécessité d'établir des contacts avec les organisations internationales intéressées, telles que l'Union postale universelle et l'Union internationale des télécommunications,

*Recommande* que le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques poursuive l'étude de ce problème, en collaboration avec ces organisations.

### **34. Normalisation internationale des noms des détails qui s'étendent au-delà d'une même souveraineté**

*La Conférence,*

*Ayant examiné* les problèmes que pose la normalisation internationale des noms géographiques,

*Ayant reconnu* que son champ d'application englobe la détermination des noms normalisés des entités géographiques qui s'étendent au-delà d'une même souveraineté,

*Recommande* que le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques poursuive l'étude de cet aspect supplémentaire de la question.

### **35. Listes provisoires de noms normalisés**

*La Conférence,*

*Reconnaissant* que certains pays ne sont peut-être pas en mesure de publier immédiatement, sous forme définitive, des nomenclatures nationales complètes,

*Reconnaissant en outre* qu'il est nécessaire de disposer, pour des applications internationales, d'un répertoire de base de noms normalisés,

*Considérant* que divers pays ont exprimé le vif désir d'abolir les exonymes et d'utiliser des noms normalisés au niveau national, et afin d'accélérer ce processus,

*Recommande* que, dans l'intervalle, les pays soient encouragés à publier des listes succinctes de leurs noms d'entités géographiques, y compris les divisions administratives, dans des délais raisonnables;

*Recommande en outre* que, dans la mesure possible, lorsque ces noms s'écrivent officiellement dans une écriture autre que l'écriture latine pour laquelle il a été convenu d'un système de romanisation à la première ou à la deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, les noms romanisés selon ces systèmes soient inclus dans les listes.

## **36. Problème des langues minoritaires**

*La Conférence,*

*Notant* que dans certaines régions, par exemple dans la partie de l'Europe septentrionale où l'on parle le lapon, une langue minoritaire est parlée sur le territoire de plusieurs pays,

*Notant en outre* que les noms géographiques de la langue minoritaire sont parfois orthographiés selon des principes différents dans les différents pays où la langue minoritaire est parlée,

*Reconnaissant* qu'il serait souhaitable de traiter d'une manière uniforme les langues minoritaires parlées dans ces régions,

*Recommande* que, si possible, les pays en cause, après avoir consulté des personnes qui parlent la langue minoritaire comme langue maternelle :

a) Adoptent une orthographe commune pour écrire tous les noms géographiques de la langue minoritaire;

b) Appliquent cette orthographe pour normaliser les noms de lieux situés sur leur territoire qui viennent de la langue minoritaire;

c) Publient les noms normalisés dans leurs cartes officielles et dans leurs répertoires nationaux de toponymes.

## **37. Normalisation**

A

*La Conférence,*

*Notant* que le terme espagnol «*normalización*» est synonyme du terme anglais «*standardization*» et du terme français «*normalisation*»,

*Recommande* qu'à l'avenir, dans tous les documents en espagnol, les termes «*normalizar*» et «*normalización*» soient employés, respectivement, au lieu de «*uniformar*» et «*uniformación*».

B

*La Conférence,*

*Notant* que le terme anglais «*romanization*» est parfois rendu en espagnol par «*latinización*» et en français par «*latinisation*»,

*Tenant compte* de ce que le terme «*latiniser*» donne plutôt l'idée d'une traduction en latin alors qu'il s'agit en fait d'employer des lettres de l'alphabet latin,

*Recommande* d'utiliser dorénavant dans tous les documents rédigés en espagnol et en français les termes

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 11.

«romanización» et «romanisation» au lieu de «latinización» et «latinisation» respectivement.

### 38. Utilisation des noms géographiques sur les cartes touristiques

*La Conférence,*

*Désireuse* d'assurer l'utilisation conséquente et systématique, dans les cartes touristiques, des noms géographiques normalisés par chaque pays,

*Tenant compte* de la diffusion et de l'influence croissantes des cartes touristiques dans le monde contemporain,

*Recommande* que le Groupe d'experts prenne contact avec l'Union internationale des organismes officiels de tourisme (UIOOT) pour lui suggérer de recommander à tous ses membres d'utiliser, sur leurs cartes touristiques, des noms géographiques normalisés selon les principes de normalisation nationale confirmés par les travaux

des deux premières conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques.

### 39. Motion de remerciements

*La Conférence*

*Exprime*

a) Ses plus vifs remerciements au Gouvernement du Royaume-Uni pour les excellentes dispositions qu'il a prises en vue de l'organisation de la deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, ainsi que pour l'hospitalité qu'il a accordée à tous les participants;

b) Sa gratitude au Président pour la façon remarquable dont il a dirigé les débats et pour la manière dont il a veillé au confort et au bien-être des participants;

c) Son appréciation du travail difficile qu'ont accompli les membres du bureau et le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

## ANNEXES

### Annexe I

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la Conférence.
2. Adoption du règlement intérieur.
3. Election du Bureau.
4. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
5. Adoption de l'ordre du jour.
6. Organisation des travaux.
7. Rapports des divisions et des gouvernements sur la situation dans leurs régions et leurs pays et sur les progrès accomplis quant à la normalisation des noms géographiques depuis la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques.
8. Terminologie de la normalisation des noms géographiques :
  - a) Termes;
  - b) Définitions.
9. Normalisation nationale :
  - a) Recherche sur le terrain des données relatives aux noms géographiques;
  - b) Traitement des noms géographiques dans les services compétents;
  - c) Traitement des noms dans les régions multilingues;
  - d) Nomenclatures nationales et autres publications similaires dans lesquelles les pays indiquent leurs noms normalisés;
  - e) Structure administrative des organismes nationaux s'occupant des noms géographiques.
10. Termes géographiques :
  - a) Classification des détails géographiques et des noms géographiques<sup>a</sup>;
  - b) Glossaires :
    - i) Elaboration des données;
    - ii) Uniformité dans la présentation;
    - iii) Termes génériques;
    - iv) Désignations;
    - v) Noms codés;
    - vi) Abréviations;
    - vii) Divers.
11. Systèmes d'écriture :
  - a) Transposition des noms d'un système d'écriture dans un autre :
    - i) Dans un système unifié en écriture latine;
    - ii) Dans d'autres systèmes d'écriture;
  - b) Graphie des noms empruntés à des langues non écrites.
12. Noms conventionnels :
  - a) Définition;
  - b) Usage.
13. Normalisation internationale, champ d'application.
14. Nom des détails topographiques qui s'étendent au-delà d'une même souveraineté :
  - a) Détails communs à deux nations au moins;
  - b) Détails marins;
  - c) Détails sous-marins;
  - d) Détails extra-terrestres.
15. Coopération internationale :
  - a) Composition et fonctions du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques;
  - b) Échange de renseignements;
  - c) Réunions régionales;
  - d) Assistance technique;
  - e) Bibliographie.
16. Attention spéciale à accorder aux problèmes signalés dans les documents présentés par les gouvernements.
17. Traitement automatique des données.
18. Rapport de la Conférence.

<sup>a</sup> Par la suite, les mots «et des noms géographiques» ont été supprimés du libellé de cet alinéa. Voir le paragraphe 39 du présent rapport.

### Annexe II

#### LISTE DES DOCUMENTS PUBLIÉS POUR LA CONFÉRENCE<sup>a</sup>

E/CONF.61/1	Ordre du jour provisoire	E/CONF.61/C.2/L.1	Projet de rapport de la Commission II
E/CONF.61/2	Ordre du jour	E/CONF.61/C.3/L.1	Projet de rapport de la Commission III
E/CONF.61/3	Projet de rapport	E/CONF.61/C.4/L.1	Projet de rapport de la Commission IV
E/CONF.61/4 et Add.1	Rapport de la Conférence et documents techniques	E/CONF.61/C.5/L.1	Représentation de l'Afrique tropicale au Groupe d'experts
E/CONF.61/C.1/L.1	Projet de rapport de la Commission I	E/CONF.61/C.5/L.2	Projet de rapport de la Commission V
		E/CONF.61/INF.1	Documents de la Conférence
		E/CONF.61/INF.2 et Add.1	Renseignements préliminaires à l'intention des participants

<sup>a</sup> Les numéros entre parenthèses suivant le titre d'un document indiquent le point de l'ordre du jour sous lequel le document a été soumis.

E/CONF.61/INF.3/ Rev.1 (anglais seule- ment)	List of documents issued for the Confe- rence	E/CONF.61/L.5/Add.9 (français seulement)	Systèmes d'écriture : transposition des noms d'un système d'écriture dans un autre; translittération du macédonien en caractères latins
E/CONF.61/INF.4/ Rev.1 et Corr.1 (anglais seulement)	Officers of the Conference and Technical and Editorial Committees	E/CONF.61/L.5/Add.10 (anglais seulement)	Writing systems : transfer of names from one writing system to another; trans- literation of Bulgarian writing
E/CONF.61/INF.5	List of participants	E/CONF.61/L.5/Add.11 (anglais seulement)	Writing systems : transfer of names from one writing system into another; trans- literation of Somali writing
E/CONF.61/L.1/Rev.1 (anglais seulement)	A glossary of technical terminology for employment in the standardization of geographical names, prepared by the Working Group on Definitions of the <i>Ad Hoc</i> Group of Experts on Geographi- cal Names (8)	E/CONF.61/L.5/Add.12 (anglais seulement)	Writing systems : transfer of names from one writing system into another; trans- literation of Persian writing
E/CONF.61/L.2	Termes géographiques, glossaires, termes génériques, document présenté par le Kenya (10 b iii)	E/CONF.61/L.5/Add.13 (français seulement)	Systèmes d'écriture : transposition des noms d'un système d'écriture dans un autre; translittération du mongol en caractères latins
E/CONF.61/L.3	Rapports des divisions et des gouverne- ments sur la situation dans leurs régions et leurs pays et sur les progrès accom- plis quant à la normalisation des noms géographiques depuis la première Con- férence des Nations Unies sur la nor- malisation des noms géographiques; rapport du Groupe de langue alle- mande ou néerlandaise, 1967-1971 (7)	E/CONF.61/L.5/Add.14 (anglais seulement)	Writing systems : transfer of names from one writing system to another; trans- literation of modern Greek writing
E/CONF.61/L.4	Rapports des divisions et des gouverne- ments sur la situation dans leurs régions et leurs pays et sur les progrès accom- plis quant à la normalisation des noms géographiques depuis la première Con- férence des Nations Unies sur la nor- malisation des noms géographiques; rapport du Ständige Ausschuss für Geo- graphische Namen (StAGN), présenté par le Groupe de langue allemande ou néerlandaise (7)	E/CONF.61/L.5/Add.15 (anglais seulement)	Writing systems : transfer of names from one writing system into another; trans- literation of Serbo-Croatian writing
E/CONF.61/L.4	Rapports des divisions et des gouverne- ments sur la situation dans leurs régions et leurs pays et sur les progrès accom- plis quant à la normalisation des noms géographiques depuis la première Con- férence des Nations Unies sur la nor- malisation des noms géographiques; rapport du Ständige Ausschuss für Geo- graphische Namen (StAGN), présenté par le Groupe de langue allemande ou néerlandaise (7)	E/CONF.61/L.5/Add.16 (anglais seulement)	Writing systems : transfer of names from one writing system to another; trans- literation of Laotian writing
E/CONF.61/L.4	Rapports des divisions et des gouverne- ments sur la situation dans leurs régions et leurs pays et sur les progrès accom- plis quant à la normalisation des noms géographiques depuis la première Con- férence des Nations Unies sur la nor- malisation des noms géographiques; rapport du Ständige Ausschuss für Geo- graphische Namen (StAGN), présenté par le Groupe de langue allemande ou néerlandaise (7)	E/CONF.61/L.5/Add.17 (anglais seulement)	Writing systems : transfer of names from one writing system to another; trans- literation of Japanese writing
E/CONF.61/L.4	Rapports des divisions et des gouverne- ments sur la situation dans leurs régions et leurs pays et sur les progrès accom- plis quant à la normalisation des noms géographiques depuis la première Con- férence des Nations Unies sur la nor- malisation des noms géographiques; rapport du Ständige Ausschuss für Geo- graphische Namen (StAGN), présenté par le Groupe de langue allemande ou néerlandaise (7)	E/CONF.61/L.5/Add.18 (anglais seulement)	Writing systems : transfer of names from one writing system into another; trans- literation of Khmer writing (part II)
E/CONF.61/L.5 et Add.1	Systèmes d'écriture : transposition des noms d'un système d'écriture dans un autre; rapport du Groupe de travail sur un système unique de latinisation, 19 février 1970 au 6 décembre 1971 (première partie) et 7 décembre 1971 au 15 avril 1972 (deuxième partie) [11 a i]	E/CONF.61/L.6	Rapports des divisions et des gouverne- ments sur la situation dans leurs régions et leurs pays et sur les progrès accom- plis quant à la normalisation des noms géographiques depuis la première Con- férence des Nations Unies sur la nor- malisation des noms géographiques; in- formation sur l'état actuel des travaux concernant la normalisation de la ter- minologie géographique en Yougoslavie, document présenté par la Yougo- slavie (7)
E/CONF.61/L.5/Add.2 (anglais seulement)	Writing systems : transfer of names from one writing system into another; trans- literation into Roman and Devanagari of the Indian group	E/CONF.61/L.7	Normalisation nationale : traitement des noms dans les régions multilingues; systèmes d'écriture : transposition des noms d'un système d'écriture dans un autre; normalisation de la terminologie géographique; transcription des termes et noms géographiques, document pré- senté par la Yougoslavie (9 c et 11 a)
E/CONF.61/L.5/Add.3 (anglais seulement)	Writing systems : transfer of names from one writing system into another; com- parative tables	E/CONF.61/L.8	Terminologie de la normalisation des noms géographiques; terminologie es- pagnoles des noms géographiques, docu- ment présenté par l'Espagne (8)
E/CONF.61/L.5/Add.4 (anglais seulement)	Writing systems : transfer of names from one writing system into another; trans- literation of Khmer writing	E/CONF.61/L.9/ Rev.1	Rapport d'activités des travaux relatifs aux noms géographiques dans la Répu- blique du Viet-Nam (1967-1972), rap- port présenté par la République du Viet-Nam (7)
E/CONF.61/L.5/Add.5 (anglais seulement)	Writing systems : transfer of names from one writing system to another; trans- literation of Thai writing	E/CONF.61/L.10/ Rev.1	La transcription des noms géographiques dans la République du Viet-Nam, document présenté par la République du Viet-Nam (9)
E/CONF.61/L.5/Add.6 (anglais seulement)	Writing systems : transfer of names from one writing system into another; trans- literation of Maldivian writing		
E/CONF.61/L.5/Add.7 (anglais seulement)	Writing systems : transfer of names from one writing system into another; trans- literation of the Amharic alphabet		
E/CONF.61/L.5/Add.8 (anglais seulement)	Writing systems : transfer of names from one writing system into another; trans- literation of the Arabic alphabet		

E/CONF.61/L.11	Travaux entrepris en Pologne en matière de normalisation des noms géographiques depuis la première Conférence des Nations Unies (Genève, 1967), document présenté par la Pologne (9)	E/CONF.61/L.25 et Corr.1	Noms des détails topographiques qui s'étendent au-delà d'une même souveraineté; détails marins, détails sous-marins, document présenté par l'Autriche, les Pays-Bas, la République fédérale d'Allemagne et la Suisse (14 b et c)
E/CONF.61/L.12	Rapports des divisions et des gouvernements sur la situation dans leurs régions et leurs pays et sur les progrès accomplis quant à la normalisation des noms géographiques depuis la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, document présenté par la Suisse (7)	E/CONF.61/L.26 et Corr.1	Termes géographiques, document présenté par l'Autriche, les Pays-Bas, la République fédérale d'Allemagne et la Suisse (10)
E/CONF.61/L.13	Normalisation nationale, document présenté par le Costa Rica (9)	E/CONF.61/L.27	Normalisation nationale; nomenclatures nationales et autres publications similaires dans lesquelles les pays indiquent leurs noms normalisés, document présenté par l'Autriche (9 d)
E/CONF.61/L.14	Noms des détails topographiques qui s'étendent au-delà d'une même souveraineté; détails sous-marins; nomenclature des détails sous-marins, document présenté par les États-Unis d'Amérique (14 c)	E/CONF.61/L.28 et Add.1 (anglais seulement)	Systèmes d'écriture; transposition des noms d'un système d'écriture dans un autre, transcription en caractères latins de l'écriture chinoise, document présenté par la Conférence régionale mixte des Divisions linguistiques et géographiques de l'est, du centre et du sud-est de l'Europe et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (11 a)
E/CONF.61/L.15	La normalisation des noms géographiques en Israël, document présenté par Israël (7, 9 c, 11 a i, 11 a ii, 12 b, 9 d et 17)	E/CONF.61/L.29	Normalisation nationale; recherche des données relatives aux noms géographiques, document présenté par le Canada (9 a)
E/CONF.61/L.16	Rapports des divisions et des gouvernements sur la situation dans leurs régions et leurs pays et sur les progrès accomplis quant à la normalisation des noms géographiques depuis la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques; normalisation nationale, document présenté par l'Autriche (7 et 9)	E/CONF.61/L.30	Normalisation nationale; traitement des noms géographiques dans les services compétents du Canada, document présenté par le Canada (9 b)
E/CONF.61/L.17	Normalisation nationale, document présenté par le Guatemala (9)	E/CONF.61/L.31	Normalisation nationale; nomenclatures nationales et autres publications similaires dans lesquelles les pays indiquent leurs noms normalisés, document présenté par le Canada (9 d)
E/CONF.61/L.18 Corr.1 et Corr.2	Projet de règlement intérieur, document présenté par le Secrétariat (2)	E/CONF.61/L.32	Noms des détails topographiques qui s'étendent au-delà d'une même souveraineté; détails sous-marins, document présenté par le Canada (14 c)
E/CONF.61/L.19	Traitement automatique des données; traitement automatique des noms géographiques, document présenté par la République fédérale d'Allemagne (17)	E/CONF.61/L.32/Add.1 (anglais seulement)	Names of features beyond a single sovereignty; undersea features; international nomenclature of ocean bottom features, paper submitted by Canada (14 c)
E/CONF.61/L.20	Détails marins; noms des détails marins qui s'étendent au-delà d'une même souveraineté, document présenté par la République fédérale d'Allemagne (14 b)	E/CONF.61/L.32/Add.2 (anglais seulement)	Names of features beyond a single sovereignty; undersea features; definitions of undersea terms, paper submitted by Canada (14 c)
E/CONF.61/L.21 et Corr.1	Systèmes d'écriture, document présenté par l'Autriche, les Pays-Bas, la République fédérale d'Allemagne et la Suisse (14 a, b)	E/CONF.61/L.33	Rapport d'activité sur la normalisation des noms géographiques au Canada, présenté par le Canada (7)
E/CONF.61/L.22 et Corr.1	Noms des détails topographiques qui s'étendent au-delà d'une même souveraineté; détails communs à deux régions au moins, document présenté par l'Autriche, les Pays-Bas, la République fédérale d'Allemagne et la Suisse (14 a)	E/CONF.61/L.34	Systèmes d'écriture; transposition des noms d'un système d'écriture dans un autre; dans un système unifié en écriture latine; politique canadienne sur la normalisation des nouveaux toponymes esquimaux suivant l'orthographe Lefebvre-Gagné, document présenté par le Canada (11 a i)
E/CONF.61/L.23 et Corr.1	Normalisation internationale, champs d'application, document présenté par l'Autriche, les Pays-Bas, la République fédérale d'Allemagne et la Suisse (13)	E/CONF.61/L.35	La Commission de géographie du Québec et la normalisation des noms géographiques, document présenté par le Canada (7)
E/CONF.61/L.24 et Corr.1	Noms conventionnels; définition; usage, document présenté par l'Autriche, les Pays-Bas, la République fédérale d'Allemagne et la Suisse (12 a, b)		

E/CONF.61/L.36	La classification des entités et des noms géographiques dans la Province de l'Ontario (Canada), document présenté par le Canada (10 a)	E/CONF.61/L.51/Add.1 (anglais seulement)	États-Unis, document présenté par les États-Unis d'Amérique (10 b iii)
E/CONF.61/L.37	Le traitement des termes génériques dans la Province de l'Ontario (Canada), document présenté par le Canada (10 b iii)		Generic terms used in geographical names in Board on Geographic Names gazetteers of countries in the Americas south of the United States, list of geographical terms, submitted by the United States of America (10 b iii)
E/CONF.61/L.38	Rapport du Gouvernement de Madagascar sur la situation et sur les progrès accomplis quant à la normalisation des noms géographiques à Madagascar depuis la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, document présenté par Madagascar (7)	E/CONF.61/L.52 (anglais seulement)	Conventional names; gazetteer, submitted by the United States of America (12 b)
		E/CONF.61/L.52/Add.1 (anglais seulement)	Conventional names; gazetteer; former conventional names dropped by the United States Board on Geographic Names, submitted by the United States of America (12 b)
E/CONF.61/L.39	Normalisation nationale, document présenté par Madagascar (9)	E/CONF.61/L.53	Liste de noms de détails des côtes, document présenté par les États-Unis d'Amérique (9 d)
E/CONF.61/L.40	Rapport d'activité sur la normalisation des noms géographiques dans l'Union des Républiques socialistes soviétiques; normalisation nationale, document présenté par l'Union des Républiques socialistes soviétiques (7 et 9)	E/CONF.61/L.54	Normalisation internationale des noms géographiques : la Conférence de 1967, document présenté par les États-Unis d'Amérique (13)
E/CONF.61/L.41	Projet de rapport du Groupe de travail sur la nomenclature des détails topographiques extra-terrestres, établi par M. A. M. Komkov, président du Groupe de travail (14 d)	E/CONF.61/L.55	Terminologie de détails topographiques extra-terrestres, document présenté par l'Union astronomique internationale (14 d)
		E/CONF.61/L.56	Rapport sur les travaux effectués à Chypre sur les noms géographiques, document présenté par Chypre (7)
E/CONF.61/L.42	Rapport sur les progrès accomplis dans la normalisation des noms géographiques pendant la période 1967/72, document présenté par l'Australie (7)	E/CONF.61/L.56/Add.1 (anglais seulement)	Report on work conducted in Cyprus concerning geographical names; table of transliteration of the Greek writing system into the Roman, paper submitted by Cyprus (7)
E/CONF.61/L.43 (anglais seulement)	Writing systems; transfer of names from one writing system into another; romanization of Cyrillic script, submitted by Austria (11 a)	E/CONF.61/L.57	Rapport du Groupe spécial d'experts pour les noms géographiques sur les travaux de sa deuxième session, 10-20 mars 1970 (15)
E/CONF.61/L.44	La normalisation des noms géographiques au Japon (première partie), document présenté par le Japon (9)	E/CONF.61/L.58	Rapport du Groupe spécial d'experts pour les noms géographiques sur les travaux de sa troisième session (15)
E/CONF.61/L.45	Normalisation des noms géographiques au Japon (deuxième partie), document présenté par le Japon (11)	E/CONF.61/L.59	Progrès accomplis quant à la normalisation des noms géographiques depuis la Conférence de Genève, document présenté par la Norvège (7)
E/CONF.61/L.46	Détails marins; détails sous-marins, document présenté par le Japon (14 b et c)	E/CONF.61/L.60	Terminologie de la normalisation des noms géographiques : termes et définitions, document présenté par la Norvège (8)
E/CONF.61/L.47	Rapport d'activité sur la normalisation des noms géographiques en Finlande, 1967-1972, document présenté par la Finlande (7)	E/CONF.61/L.61	Noms des détails topographiques qui s'étendent au-delà d'une même souveraineté — détails communs à deux nations au moins, document présenté par la Norvège (14 a)
E/CONF.61/L.48	L'application de l'automatisation aux noms géographiques, document présenté par les États-Unis d'Amérique (17)	E/CONF.61/L.62	Noms conventionnels, document présenté par la Norvège (12)
E/CONF.61/L.49	Rapport sur les progrès accomplis dans la normalisation des noms géographiques aux États-Unis d'Amérique, document présenté par les États-Unis d'Amérique (7)	E/CONF.61/L.63	Rapport d'activité, document présenté par la Norvège (9)
E/CONF.61/L.50	Aspects internationaux de la normalisation des noms géographiques, document présenté par les États-Unis d'Amérique (13)	E/CONF.61/L.64	Rapport présenté par la France (7)
E/CONF.61/L.51	Termes génériques utilisés dans les noms géographiques des nomenclatures du Board on Geographic Names (Commission des noms géographiques) pour les pays d'Amérique situés au sud des	E/CONF.61/L.65	Normalisation nationale — Recherche sur le terrain des données relatives aux noms géographiques, document présenté par la France (9 a)

E/CONF.61/L.65/Add.1 (français seulement)	Normalisation nationale — Recherche sur le terrain des données relatives aux noms géographiques — modèle d'état justificatif des noms, document présenté par la France (9 a)	E/CONF.61/L.76	Noms des détails topographiques qui s'étendent au-delà d'une même souveraineté, document présenté par l'Union des Républiques socialistes soviétiques (14)
E/CONF.61/L.66	Termes géographiques — classification des détails géographiques et des noms géographiques, document présenté par la France (10 a)	E/CONF.61/L.77	Rapport sur la normalisation des noms géographiques, présenté par la République arabe d'Égypte (7)
E/CONF.61/L.67	Glossaire de la terminologie employée dans la normalisation des noms géographiques, document présenté par la France (8)	E/CONF.61/L.78	Attribution de noms aux détails sous-marins s'étendant au-delà de la souveraineté des nations maritimes, document présenté par l'Union des Républiques socialistes soviétiques (14 c)
E/CONF.61/L.67/Add.1 (français seulement)	Glossaire de la terminologie employée dans la normalisation des noms géographiques, document présenté par la France (8)	E/CONF.61/L.79 (anglais seulement)	System of transliteration and transcription of Bulgarian geographical names in Latin letters, submitted by Bulgaria (11 a i)
E/CONF.61/L.68	Glossaire français-anglais des désignations figurant sur les publications cartographiques de l'Institut géographique national, document présenté par la France (10 b)	E/CONF.61/L.80	Progrès réalisés par la Roumanie, de 1967 à 1972, en ce qui concerne la normalisation des noms géographiques, document présenté par la Roumanie (7)
E/CONF.61/L.68/Add.1 (français seulement)	Glossaire français-anglais des désignations figurant sur les publications cartographiques de l'Institut géographique national; document présenté par la France (10 b)	E/CONF.61/L.81	Préparation d'une liste de noms géographiques de la zone bordant le Danube, document présenté par la Tchécoslovaquie (14 a)
E/CONF.61/L.69	Rapport sur les progrès accomplis au Brésil depuis la Conférence de Genève en matière de normalisation des noms géographiques, document présenté par le Brésil (7)	E/CONF.61/L.82	Transcription de l'alphabet cyrillique en alphabet latin, document présenté par la Tchécoslovaquie (11 a i)
E/CONF.61/L.70	Exposé sommaire de la situation en Irlande, document présenté par l'Irlande (9)	E/CONF.61/L.83	Terminologie des corps célestes considérés comme éléments topographiques, document présenté par la Tchécoslovaquie (14 d)
E/CONF.61/L.71	Quelques termes géographiques et définitions d'usage courant au Guatemala, document présenté par le Guatemala (8)	E/CONF.61/L.84	Rapport sur les activités des septième et huitième Groupes régionaux entre 1967 et 1971, document présenté par la Tchécoslovaquie (15 c)
E/CONF.61/L.71/Add.1 (espagnol seulement)	Algunos terminos geográficos y definiciones usuales en Guatemala, documento preparado por Guatemala (9)	E/CONF.61/L.85	État actuel des travaux en matière de termes géographiques dans la République socialiste tchécoslovaque, document présenté par la Tchécoslovaquie (7)
E/CONF.61/L.72	Rapport du Guatemala sur les progrès réalisés depuis la Conférence de Genève en matière de normalisation des noms géographiques, document présenté par le Guatemala (7)	E/CONF.61/L.86	Projet d'un dictionnaire national des termes géographiques employés sur les cartes, document présenté par la Tchécoslovaquie (10)
E/CONF.61/L.72/Add.1 (espagnol seulement)	Informe de Guatemala sobre los progresos realizados en materia de uniformación de nombres geográficos desde la Conferencia de Ginebra, documento preparado por Guatemala (7)	E/CONF.61/L.87	L'index de la carte du monde au 1/2 500 000 en tant que base d'un répertoire international de noms géographiques, document présenté par la Tchécoslovaquie (14 a)
E/CONF.61/L.73	Rapport de l'expert pour l'Amérique latine du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (7)	E/CONF.61/L.88	Exigences et propositions en matière de normalisation des noms géographiques, document présenté par la Tchécoslovaquie (10 a)
E/CONF.61/L.74	Expérience en matière d'étude des termes géographiques populaires (locaux) et de compilation de glossaires terminologiques, document présenté par l'Union des Républiques socialistes soviétiques (10 b)	E/CONF.61/L.89	Projet de dictionnaire international des termes géographiques figurant sur les cartes géographiques générales, document présenté par la Tchécoslovaquie (10 b i)
E/CONF.61/L.75 (anglais seulement)	On the romanization systems for Russian place names; comparative study of the systems of romanization of the Russian alphabet, submitted by the Union of Soviet Socialist Republics (11 a)	E/CONF.61/L.90	Système Pinyin — Système de transcription de l'écriture chinoise en alphabet latin, document présenté par la Tchécoslovaquie (11 a i)
		E/CONF.61/L.91	Noms de détails topographiques qui s'étendent au-delà d'une même souve-

	rainereté; détails sous-marins; détails marins, document présenté par la Norvège (14 b et c)	E/CONF.61/L.102 (anglais seulement)	Reports by Governments on the progress made in the standardization of geographical names, submitted by Iran (7)
E/CONF.61/L.92 (anglais seulement)	Romanization guide, submitted by the United States of America (11 a i)	E/CONF.61/L.103 (anglais seulement)	Status report of the International Hydrographic Organization, presented by the International Hydrographic Organization (15)
E/CONF.61/L.93	Situation et problèmes de la normalisation des noms géographiques dans la République populaire de Bulgarie, document présenté par la Bulgarie (7)	E/CONF.61/L.104 (anglais seulement)	Reports by Governments on the progress made in the standardization of geographical names, paper submitted by Kenya (7)
E/CONF.61/L.94	Carte du monde à 1/2 500 000 et son importance du point de vue de la normalisation internationale des noms géographiques, document présenté par la Bulgarie (13)	E/CONF.61/L.105 (anglais seulement)	Standardization of geographical names in Nigeria, paper submitted by Nigeria (7)
E/CONF.61/L.95	Rapport sur les progrès réalisés par la République démocratique allemande en ce qui concerne la normalisation des noms géographiques, document présenté par la Tchécoslovaquie et par l'Union des Républiques socialistes soviétiques (7)	E/CONF.61/L.106 (anglais seulement)	Romanization of geographical names for international use, paper submitted by the United States of America (11)
E/CONF.61/L.96 (espagnol seulement)	Nombres geográficos de Costa Rica, documento preparado por Costa Rica (9 d)	E/CONF.61/L.107 (anglais seulement)	Contemporary problems of selenonymy, paper presented by the United States of America (14 d)
E/CONF.61/L.97	Systèmes d'écriture; principes de la romanisation, document présenté par la Hongrie (11 a i)	E/CONF.61/L.108 (anglais seulement)	Writing systems; transfer of names from one writing system into another; transcription of the Mongolian Cyrillic alphabet, presented by Hungary (11)
E/CONF.61/L.98	Noms conventionnels; définition et emploi des exonymes, document présenté par la Hongrie (12)	E/CONF.61/L.109 (anglais seulement)	Reports by divisions and Governments on the situation in their regions and countries and on the progress made in the standardization of geographical names since the First United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names, presented by Sweden (7)
E/CONF.61/L.99	Normalisation nationale; normalisation des noms géographiques de détails relativement petits, document présenté par la Hongrie (9 a b)	E/CONF.61/L.110 (anglais seulement)	Geographical names of certain bodies of water within Philippine territorial waters, paper presented by the Philippines (9)
E/CONF.61/L.100	Rapport du Comité hongrois des noms géographiques, document présenté par la Hongrie (7)	E/CONF.61/L.111	Rapport présenté par la République khmère (7)
E/CONF.61/L.101 et Corr.1	Rapports des membres du Groupe d'experts sur l'état d'avancement des travaux de leurs régions, progrès réalisés en Afrique tropicale, document présenté par les experts pour la Région 14 (7)	E/CONF.61/L.112	Exposé sur les travaux concernant les toponymes en Grèce (7)
		E/CONF.61/L.113 (espagnol seulement)	Rapport présenté par Cuba (7)

### Annexe III

#### RÈGLEMENT INTÉRIEUR

##### Chapitre premier

##### REPRÉSENTATION ET POUVOIRS

*Article premier.* Chaque État participant à la Conférence est représenté par un représentant accrédité. Si un État nomme plus d'un représentant, il désigne l'un d'eux comme chef de la délégation. Chaque délégation peut aussi comprendre les suppléants, conseillers et experts jugés nécessaires.

*Art. 2.* Les pouvoirs des représentants et le nom des suppléants, des conseillers et des experts sont communiqués au Secrétaire exécutif,

si possible 24 heures au plus après l'ouverture de la Conférence. Ils doivent émaner soit du Chef de l'État ou du Chef du gouvernement, soit du Ministre des affaires étrangères.

*Art. 3.* Une commission de vérification des pouvoirs est constituée au début de la Conférence. Elle comprend cinq membres, nommés par la Conférence sur la proposition du Président. Elle examine les pouvoirs des représentants et fait immédiatement son rapport.

*Art. 4.* Tant que la Conférence n'a pas statué sur le rapport concernant les pouvoirs, les représentants, suppléants, conseillers et experts ont le droit de siéger provisoirement à la Conférence.

## Chapitre II

### ORDRE DU JOUR

*Art. 5.* L'ordre du jour provisoire établi par le Secrétariat et communiqué aux gouvernements invités à la Conférence par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies constitue l'ordre du jour provisoire de la Conférence. Tout représentant d'un État participant à la Conférence peut proposer l'inscription de toute question à l'ordre du jour provisoire.

## Chapitre III

### BUREAU

*Art. 6.* La Conférence élit un président, deux vice-présidents et un rapporteur parmi les représentants des États participant à la Conférence.

*Art. 7.* Le Président préside les séances plénières de la Conférence. Il n'a pas le droit de vote, mais peut désigner un autre membre de sa délégation pour voter à sa place.

*Art. 8.* Si le Président est absent pendant une séance ou une partie de séance, un vice-président désigné par lui assure la présidence. Un vice-président agissant en qualité de président a les mêmes droits et les mêmes devoirs que le Président.

## Chapitre IV

### SECRETARIAT

*Art. 9.* Le Secrétaire exécutif de la Conférence, nommé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agit en cette qualité à toutes les séances de la Conférence. Il peut désigner pour toute séance un suppléant chargé de le remplacer.

*Art. 10.* A toute séance, le Secrétaire exécutif ou son représentant peut présenter un exposé oral ou écrit concernant toute question à l'examen.

*Art. 11.* Le Secrétaire exécutif fournit et dirige le personnel nécessaire à la Conférence. Il est responsable de toutes les dispositions à prendre touchant les séances et, d'une façon générale, s'acquitte de toutes autres tâches que la Conférence peut demander.

## Chapitre V

### CONDUITE DES DÉBATS

*Art. 12.* Le quorum est constitué par la majorité des représentants qui participent à la Conférence.

*Art. 13.* Outre l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu d'autres dispositions du présent règlement, le Président prononce l'ouverture et la clôture de chaque séance plénière de la Conférence, dirige les débats au cours de ces séances, donne la parole, met les questions aux voix et proclame les décisions. Il statue sur les motions d'ordre et, sous réserve des dispositions du présent règlement, règle entièrement les débats de la Conférence.

*Art. 14.* Le Président peut, au cours de la discussion, proposer à la Conférence la clôture de la liste des orateurs ou la clôture des débats. Il peut également proposer la suspension ou la levée de la séance, ou l'ajournement du débat sur la question en discussion. Il peut aussi rappeler à l'ordre un orateur dont les remarques n'ont pas trait au sujet en discussion.

*Art. 15.* Le Président, dans l'exercice de ses fonctions, demeure sous l'autorité de la Conférence.

*Art. 16.* Au cours de la discussion de toute question, un représentant peut à tout moment présenter une motion d'ordre et le Président prend immédiatement une décision sur cette motion, conformément au règlement. Un représentant peut en appeler de toute décision du Président. L'appel est immédiatement mis aux voix et la décision du Président, si elle n'est pas annulée par la majorité des représentants

présents et votants, est maintenue. Un représentant qui présente une motion d'ordre ne peut, dans son intervention, traiter du fond de la question en discussion.

*Art. 17.* Au cours de la discussion d'une question, un représentant peut demander l'ajournement du débat sur la question en discussion. Toute motion de cette nature a priorité. Outre l'auteur de la motion, un orateur peut prendre la parole en faveur de l'ajournement, et un contre.

*Art. 18.* Au cours de débat, le Président peut donner lecture de la liste des orateurs et, avec l'assentiment de la Conférence, déclarer cette liste close. Il peut cependant accorder le droit de réponse à un représentant lorsque, à son avis, un discours prononcé après la clôture de la liste des orateurs rend cette décision souhaitable. Quand la discussion d'une question est terminée faute d'orateurs, le Président prononce la clôture du débat. Cette décision a le même effet que la clôture par décision de la Conférence.

*Art. 19.* A tout moment, un représentant peut demander la clôture du débat sur la question en discussion, même si d'autres représentants ont manifesté le désir de prendre la parole. L'autorisation de prendre la parole au sujet de la clôture du débat n'est accordée qu'à deux orateurs opposés à la clôture, après quoi la motion est immédiatement mise aux voix.

*Art. 20.* La Conférence peut limiter la durée de l'intervention de chaque orateur.

*Art. 21.* Les propositions et amendements sont normalement remis par écrit au Secrétaire exécutif de la Conférence, qui les communique aux délégations. En règle générale, aucune proposition n'est discutée ni mise aux voix à une séance quelconque de la Conférence si le texte n'en a pas été communiqué à toutes les délégations, au plus tard la veille de la séance. Le Président peut, cependant, autoriser la discussion et l'examen d'amendements ou de motions de procédure, même si ces amendements et motions n'ont pas été communiqués ou l'ont seulement été le jour même.

*Art. 22.* L'auteur d'une motion peut toujours la retirer avant qu'elle n'ait été mise aux voix, à condition qu'elle n'ait pas fait l'objet d'un amendement. Une motion ainsi retirée peut être présentée de nouveau par tout représentant.

*Art. 23.* Lorsqu'une proposition est adoptée ou rejetée, elle ne peut être examinée de nouveau, à moins que la Conférence n'en décide ainsi à la majorité des deux tiers des représentants présents et votants. L'autorisation de prendre la parole au sujet d'une motion présentée en faveur d'un nouvel examen n'est accordée qu'à deux orateurs opposés à la motion, après quoi elle est immédiatement mise aux voix.

## Chapitre VI

### VOTE

*Art. 24.* Chaque État représenté à la Conférence dispose d'une voix. Les décisions de la Conférence sont prises à la majorité des représentants présents et votants des États participant à la Conférence.

*Art. 25.* Aux fins du présent règlement, l'expression « représentants présents et votants » s'entend des représentants présents qui votent pour ou contre. Les représentants qui s'abstiennent de voter sont considérés comme non votants.

*Art. 26.* La Conférence vote normalement à main levée, mais tout représentant peut demander le vote par appel nominal. L'appel a lieu dans l'ordre alphabétique anglais des noms des délégations à la Conférence, en commençant par la délégation dont le nom est tiré au sort par le Président.

*Art. 27.* Après que le Président a annoncé que le scrutin commence, aucun représentant ne peut interrompre le scrutin, sauf s'il s'agit d'une motion d'ordre relative à la manière dont s'effectue le scrutin en question. Le Président peut permettre aux représentants d'expliquer leur vote, soit avant, soit après le scrutin. Le Président peut limiter la durée de ces explications.

*Art. 28.* Toute proposition est mise aux voix par division si un représentant le demande. Les parties de la proposition qui ont été adoptées sont ensuite mises aux voix en bloc; si toutes les parties du dispositif d'une proposition ont été repoussées, la proposition est considérée repoussée dans son ensemble.

*Art. 29.* Lorsqu'une proposition fait l'objet d'un amendement, l'amendement est mis aux voix en premier lieu. Si une proposition fait l'objet de deux ou plusieurs amendements, la Conférence vote d'abord sur celui qui s'éloigne le plus, quant au fond, de la proposition primitive. Elle vote ensuite sur l'amendement qui, après ce premier amendement, s'éloigne le plus de la proposition, et ainsi de suite jusqu'à ce que tous les amendements aient été mis aux voix. Toutefois, lorsque l'adoption d'un amendement implique nécessairement le rejet d'un autre amendement, ce dernier n'est pas mis aux voix. Si un ou plusieurs amendements sont adoptés, on vote ensuite sur la proposition modifiée. Une motion est considérée comme un amendement à une proposition si elle représente simplement une addition, une suppression ou une modification intéressant une partie de ladite proposition.

*Art. 30.* Si la même question fait l'objet de deux ou plusieurs propositions, la Conférence, à moins qu'elle n'en décide autrement, vote sur ces propositions dans l'ordre où elles ont été présentées. Après chaque vote sur une proposition, la Conférence peut décider si elle votera sur la proposition suivante.

*Art. 31.* Toutes les élections ont lieu au scrutin secret, à moins que la Conférence n'en décide autrement.

*Art. 32.* Lorsqu'il s'agit d'élire une seule personne ou une seule délégation et qu'aucun candidat ne recueille au premier tour la majorité requise, on procède à un second tour de scrutin, mais le vote ne porte plus que sur les deux candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix. Si les deux candidats recueillent le même nombre de voix à ce second tour, le Président décide entre eux par tirage au sort.

Dans le cas où, après le premier tour de scrutin, plusieurs candidats viennent en deuxième position avec un nombre égal de voix, on procède à un scrutin spécial afin de ramener le nombre des candidats à deux. Si trois candidats ou plus viennent en tête avec un nombre égal de voix, on procède à un deuxième tour de scrutin; s'il y a encore partage égal des voix entre plus de deux candidats, le nombre des candidats est amené à deux par tirage au sort.

*Art. 33.* En cas de partage égal des voix lors d'un vote qui ne porte pas sur des élections, on procède à un deuxième vote après une suspension de séance de quinze minutes. S'il y a encore partage égal de voix, la proposition est considérée comme repoussée.

## Chapitre VII

### LANGUES

*Art. 34.* L'anglais, l'espagnol et le français sont les langues de travail de la Conférence.

*Art. 35.* Les discours prononcés dans l'une des langues officielles de l'Organisation des Nations Unies sont interprétés dans les quatre autres.

*Art. 36.* Tout représentant peut prendre la parole dans une langue autre que les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Dans ce cas, il assure l'interprétation dans l'une des langues de travail de la Conférence. Les interprètes du Secrétariat peuvent prendre pour base de leur interprétation dans l'autre langue de travail celle qui a été faite dans la première langue de travail utilisée.

## Chapitre VIII

### COMPTE RENDU DES SÉANCES

*Art. 37.* Le Secrétariat établit, en langue anglaise seulement, les minutes des séances plénières de la Conférence.

## Chapitre IX

### PUBLICITÉ DES SÉANCES

*Art. 38.* Les séances plénières de la Conférence et les séances de ses commissions sont publiques, à moins que l'organe intéressé ne décide que des circonstances exceptionnelles exigent que telle de ses séances soit privée.

## Chapitre X

### COMMISSIONS

*Art. 39.* La Conférence peut constituer les commissions nécessaires à l'accomplissement de sa tâche. Les points de l'ordre du jour relatifs à une même catégorie de questions peuvent être renvoyés à la Commission qui s'occupe de cette catégorie de questions. Les commissions ne peuvent inscrire aucune question de leur propre initiative.

*Art. 40.* Chaque commission élit ses propres président, vice-président et rapporteur.

*Art. 41.* Les dispositions du règlement intérieur de la Conférence sont applicables dans toute la mesure possible aux débats des commissions. Une commission peut décider de ne pas faire interpréter certaines interventions.

## Chapitre XI

### INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES, AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

*Art. 42.* Les observateurs des institutions spécialisées invitées à la Conférence peuvent participer, sans droit de vote, aux travaux de la Conférence et de ses commissions, sur l'invitation du Président de la Conférence ou de la commission en cause, selon le cas, touchant les questions de leur compétence.

Le Secrétariat distribue aux délégations à la Conférence les exposés écrits desdites institutions spécialisées.

*Art. 43.* Les autres organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales assistant à la Conférence peuvent, sur l'invitation du Président de la Conférence ou du Président d'une commission de la Conférence, selon le cas, présenter à la Conférence des exposés écrits ou oraux sur des questions de la compétence spéciale de ces organisations.

## Chapitre XII

### MODIFICATIONS

*Art. 44.* La Conférence peut décider de modifier le présent règlement intérieur.

---

### كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

#### 如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

#### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o dirijase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---